

**Association Aprémis
Pôle Asile
21 rue Sully – BP 61629 – 80016 - AMIENS Cedex 1
Tél. : 03 22 93 50 71 - asile@apremis.fr**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

**Service Hébergement Transitoire
et Actions vers l'Insertion
(S.H.T.A.I)**

LE S.H.T.A.I. : SES OBJECTIFS GÉNÉRAUX	4
I. PRÉSENTATION.....	5
II. L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS	6
LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	8
UNE IMPLICATION DE BENEVOLES COMPLEMENTAIRES A CELLE DES SALARIES	11
LES FREINS A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LES MOYENS DE LES LEVER	12
 L'ACTION DE TRANSITION ET D'INSERTION (A.T.I.)	20
I. DESCRIPTION RAPIDE DE L'ACTION.....	21
II. LA POPULATION ACCOMPAGNÉE.....	21
LE MODE D'ORIENTATION.....	21
CARACTERISTIQUES DES MENAGES ACCOMPAGNES	22
III. LES MÉNAGES AYANT OBTENU UN DROIT AU SEJOUR LORS DE LEUR ENTRÉE DANS L'ACTION	23
CARACTERISTIQUES DES MENAGES ACCOMPAGNES	23
LA SORTIE DE L'ACTION	28
IV. LES MÉNAGES NON ADMIS AU SÉJOUR LORS DE LEUR ENTRÉE DANS L'ACTION ..	33
LE MODE D'ORIENTATION.....	33
CARACTERISTIQUES DES MENAGES ACCOMPAGNES	33
LA SORTIE DE L'ACTION	36
V. LA LISTE D'ATTENTE.....	39
LA PERMANENCE ATI.....	40
 L'ACTION EMPLOI / LOGEMENT (A.E.L.)	42
I. DESCRIPTION RAPIDE DE L'ACTION.....	43
II. LA POPULATION ACCUEILLIE	43
LE MODE D'ORIENTATION.....	43
CARACTERISTIQUES DES MENAGES ACCOMPAGNES	44
III. MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT.....	48
IV. LA SORTIE DE L'ACTION	48
V. LA LISTE D'ATTENTE ET SA GESTION	52

L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS RELOCALISÉS	54
I. DESCRIPTION RAPIDE DE L'ACTION	55
I. LA POPULATION ACCUEILLIE	57
CARACTERISTIQUES DES MENAGES ACCOMPAGNES	57
II. MODALITÉS/ BILAN D'ACCOMPAGNEMENT	61
III. LA SORTIE DE L'ACTION	62
L'HÉBERGEMENT CITOYEN	65
I. DESCRIPTION DE L'ACTION	66
II. LA POPULATION ACCUEILLIE	66
LE MODE D'ORIENTATION	66
LA PRÉPARATION DES ACCUEILS.	67
CARACTERISTIQUES DES MENAGES ACCOMPAGNES	67
III. MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT	69
IV. LA SORTIE DE L'ACTION	71
LA STRUCTURE POUR PERSONNES RÉGULARISÉES (S.P.R.)	73
I. DESCRIPTION RAPIDE DE L'ACTION	74
II. LA POPULATION ACCUEILLIE	74
III. LE MODE D'ORIENTATION	74
IV. CARACTERISTIQUES DES MENAGES ACCOMPAGNES	75
V. MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT	77
VI. LA SORTIE DE L'ACTION	78
LA STRUCTURE POUR PERSONNES DÉBOUTÉES	79
I. DESCRIPTION RAPIDE DE L'ACTION	80
II. LA POPULATION ACCUEILLIE	80
LE MODE D'ORIENTATION	80
CARACTERISTIQUES DES MENAGES ACCOMPAGNES	81
III. MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT	82
IV. LA SORTIE DE L'ACTION	84
L'ANNÉE 2017 EN CHIFFRES	86

LE S.H.T.A.I. : SES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

I. PRÉSENTATION

Il regroupe sept actions spécifiques, dédiées aux publics en situation de migration, ayant des statuts administratifs variables. Ces actions, avec des moyens et donc des modes d'intervention différents, poursuivent un objectif commun : l'accès à l'autonomie des ménages, quelle que soit leur situation administrative initiale. Tous les ménages accompagnés se voient proposer un accompagnement global et individualisé.

L'ensemble des actions mises en place visent également à la fluidification du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile et du dispositif d'hébergement généraliste du département.

Deux actions proposant un accompagnement social global, aux publics en situation de migration, sans hébergement associé.

- Une **Action de Transition et d'Insertion** destinée à accompagner les démarches d'insertion de ménages autorisés à séjourner en France, ou en demande d'admission au séjour, sans ressources et hébergés dans des dispositifs d'hébergement d'urgence ou par des tiers dans une situation précaire.
- Une **Action Emploi Logement** destinée à accompagner les bénéficiaires d'une protection internationale, sortis ou sortants des structures qui leur sont dédiées (CADA, CPH, SHPR) dans le logement et vers l'emploi (action portée conjointement avec la Direction de l'Insertion).

Cinq actions, à destination de personnes et/ou familles en situation d'exil, se trouvant dans des situations administratives différenciées, alliant accompagnement et hébergement

- Une **Structure pour Personnes Régularisées** de 50 places destinée principalement à fluidifier les sorties de C.A.D.A. et des dispositifs d'hébergement d'urgence des ménages autorisés à séjourner en France dans le cadre d'une régularisation administrative à un autre titre.
- Une **Structure pour Personnes Déboutées** de 20 places supplémentaires mise en place en juillet 2015 afin de permettre une meilleure gestion de la sortie des C.A.D.A. du département en prenant en charge des ménages identifiés comme vulnérables et sans autre solution d'hébergement ou de départ vers leur pays d'origine.
- **L'hébergement de réfugiés relocalisés** dans le cadre du Plan Migrants
- L'accompagnement d'un dispositif départemental d'**hébergement citoyen de réfugiés**.
- Une **action d'Intermédiation locative particulièrement dédiée à des ménages bénéficiant du statut de réfugié ou d'une protection subsidiaire** mise en place en décembre 2017 avec un objectif de 18 ménages accompagnés.

II. L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS

Les actions présentées dans le cadre de ce bilan, bien qu'ayant des caractéristiques et des moyens spécifiques ont un socle d'intervention commun : l'accompagnement que nous proposons à chaque ménage accompagné est global et, bien sûr, individualisé.

L'objectif final recherché est l'accès à l'autonomie pour tous les ménages accompagnés.

Nous travaillons avec chacun sur tout ou partie des axes suivants :

- Accompagnement dans les démarches administratives liées au séjour, dans le cadre de demande d'admission exceptionnelle au séjour
- Ouverture des droits : AME ou CMU, prestations familiales
- Accompagnement des ménages (adultes et enfants) dans l'accès aux soins (orientation vers les professionnels de santé, aide à la prise de rendez-vous médicaux, accompagnement lors de ces rendez-vous...)
- Aide à la scolarisation des enfants, recherche de modes de garde, cantine, accès aux loisirs pour les enfants
- Accompagnement dans les différentes démarches du quotidien.
- Ressources (accompagnement dans la gestion budgétaire)
- Recherche des moyens de subsistance
- Orientation vers une structure d'hébergement
- Définition du projet professionnel :
 - Insertion socioprofessionnelle
 - Inscription au Pôle Emploi, recherche d'emploi ou de formation professionnelle (rédaction de CV, lettres de motivation, dépôt de candidatures)
 - Niveau linguistique (orientation vers des services d'apprentissage de la langue française)
- Accompagnement vers le logement ou l'hébergement :
 - Définition du projet logement (taille, lieu, coût...) ;
 - Accompagnement dans les démarches de recherche de logement (dépôt des demandes de logement, techniques de recherche de logement...) et de relances ;
 - Information en matière de droit et devoir du locataire ;
 - Information sur les dispositifs « logement » existants, et sur la localisation du parc de logements ;
 - Préparation à l'accès au logement (aspect administratif, matériels, budgétaire...) ;
 - Aide à l'intégration dans le logement, le quartier, l'environnement ;
 - Travail sur l'adhésion au suivi en structure d'hébergement.
- Maintien dans le logement

Notons que nous travaillons en lien étroit avec les autres intervenants auprès des ménages que nous accompagnons et que, dans le cas où les ménages accompagnés par l'A.T.I. ou par

l'A.E.L. sont hébergés dans une structure du dispositif départemental, ces structures continuent à assurer les missions pour lesquelles elles sont mandatées. Ce travail en partenariat impose la mise en place de temps de concertation et de coordination.

Notons également que l'accompagnement proposé dans le cadre de l'A.T.I. et de l'A.E.L. peut se poursuivre, si besoin, après l'accès au logement des ménages bénéficiant de cette action. Ces accompagnements font alors l'objet d'une contractualisation, régulièrement actualisée après bilan et évaluation des objectifs et des résultats obtenus.

Pour atteindre les objectifs fixés, nous :

- menons des entretiens individuels avec les ménages concernés ;
- mettons en place des actions collectives à thème ;
- avons développé le réseau partenarial
- travaillons en lien étroit avec les structures du dispositif d'hébergement départemental

Quel que soit le statut et l'action dans laquelle les ménages accompagnés s'inscrivent, la définition des objectifs de l'accompagnement qui leur est proposé impose de définir avec chacun son projet singulier. Cette première étape, qui consiste à mettre en adéquation la réalité de la société d'accueil et la situation globale des personnes (niveau linguistique, compétences professionnelles et diplômes reconnus ou non en France impliquant ou non des perspectives de disqualification professionnelle, âge, état de santé, situation administrative...) est un exercice souvent difficile, parfois douloureux... C'est cependant ce préalable, indispensable, qui déterminera l'orientation de l'accompagnement

Nous le verrons tout au long de ce rapport, plusieurs éléments, tels que le niveau de connaissance du français, ou encore le niveau de qualification, sont déterminants dans le processus d'insertion. Le statut administratif est le premier de ces facteurs. Il a en effet un impact considérable sur les difficultés potentiellement rencontrées par les ménages, sur les freins prévisibles à leur insertion durable sur le territoire. Le statut de chacun et les droits qui y sont afférents conditionnent très largement les modalités de notre accompagnement.

Nous distinguerons ici plusieurs catégories de public : ceux qui ont obtenu une protection internationale, ou un droit au séjour, assorti ou non d'une autorisation de travail, ou encore ceux qui sont en demande d'admission au séjour.

Nous avons par ailleurs choisi d'approfondir deux axes des accompagnements proposés et des modes d'intervention adoptés dans le cadre de cette action :

- Le travail autour de la participation des personnes accompagnées
- Les freins à l'insertion professionnelle et les moyens de les lever

LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

La participation des personnes accompagnées est au cœur des préoccupations de l'association. Le projet associatif actualisé, adopté le 3 octobre 2017, stipule que *« A chaque fois que cela est possible, les personnes accompagnées sont associées à la mise en œuvre du projet associatif et à l'évaluation des actions menées, notamment par le biais de leur participation aux conseils de vie la sociale et aux instances de l'Association »*.

En accord éthique avec les préconisations de la loi du 2 janvier 2002, nous en respectons les principes fondamentaux et les préconisations que nous rappelons ici :

- Respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée et de la sécurité
- Respect du libre choix entre les prestations qui sont offertes.
- Prise en charge individualisée et respect du consentement éclairé de la personne.
- Confidentialité des informations concernant la personne.
- Accès à toute information ou document concernant la personne sauf disposition législative contraire.
- Information sur les droits fondamentaux et protection.
- Participation directe à la conception et la mise en œuvre du projet.
- Regroupement des familles.

En 2017, notre service a souhaité s'inscrire dans un processus de participation et a mis en place différentes actions pour œuvrer en ce sens.

Définition de la participation par le Larousse : *« Action de participer à quelque chose, part prise à quelque chose ; Association des citoyens au pouvoir »*.

De manière générale, le terme "participation" désigne un processus qui tente de donner un rôle aux individus dans une prise de décision affectant une communauté. Participer, représente une occasion de donner son avis, de faire connaître ses conditions de vie, de témoigner de son expérience. Ce processus a pour finalité de conduire à une amélioration des politiques et des lois conduites dans un environnement donné en se rapprochant au plus près des besoins et des attentes de la population concernée.

Au sein de notre association, nous pourrions faire le parallèle avec cette définition. En effet le Pôle Asile peut être défini comme une communauté d'appartenance qui inscrit des liens, des rapports sociaux. Par son intervention, en créant des espaces de rencontre, l'équipe éducative vient ainsi exploiter ces liens et donner une place d'auteur aux personnes accompagnées. Nous sommes partis de l'hypothèse que si ces liens sont exploités au sein du pôle asile, ils peuvent devenir un support à la construction d'une identité sociale et favoriser l'intégration des personnes accompagnées dans leur environnement.

L'hypothèse émise est ainsi que la participation est un outil qui favorise l'intégration sociale. En effet, la participation et l'implication des personnes accompagnées les valorisent en leur signifiant qu'elles sont capables de produire l'amélioration de leurs conditions de vie. Nous leur signifions ainsi que leur avis compte, ce qui vient favoriser la prise de conscience de leur utilité dans la société d'accueil et étayer le sens des responsabilités.

En lien avec la loi 2002-2, la mise en place d'espaces favorisant la participation offre les atouts d'une organisation susceptible de définir de nouveaux rapports entre les professionnels et les personnes accueillies. Ce qui selon nous, peut insuffler une dynamique nouvelle au sein du pôle Asile.

Ces moments constituent alors l'occasion de donner son avis, de faire connaître son expérience, de contribuer à l'amélioration des réponses apportées par l'institution.

La participation et l'expression sont des outils de lutte contre l'exclusion. Ce sont des leviers qui favorisent l'insertion, l'apprentissage de la citoyenneté et le droit à prendre la parole qui y est afférent. Elles aident à lutter contre les effets de la disqualification sociale et de la désaffiliation, c'est à dire la perte de repères culturels, sociaux et les ruptures successives du lien d'intégration primaire avec la famille, le réseau amical, le territoire d'appartenance, le lien à l'emploi sont autant de facteurs qui mettent fortement à mal le sentiment d'appartenance et rendent l'intégration difficile.

Mise en place du projet

Le processus de participation dans les structures médicosociales est peu connu des personnes que nous accompagnons. Aussi, afin de partager notre envie de donner une place à chacun au sein de la vie institutionnelle, avons-nous, dans un premier temps, organisé une réunion collective avec l'ensemble des personnes accueillies et accompagnées au sein des différentes structures et actions du C.A.D.A. et du S.H.T.A.I. qui composent le Pôle Asile.

L'objectif poursuivi était de présenter les modes de participation possibles et de repérer les besoins et les attentes des personnes. Lors des réunions, les personnes présentes se sont montrées animées d'une volonté participative d'améliorer leurs conditions de prise en charge et de la volonté de mettre en place des projets dans l'objectif d'avoir un impact sur leur environnement. Elles ont fait part de leur souhait de porter une attention particulière sur les autres membres de la société avec lesquelles elles vivent, révélant cette question de l'altérité. De nombreuses idées et projets ont émergés.

Les personnes accompagnées ont émis leurs envies de créer des groupes thématiques autour : de l'expression en langue Française ; du travail ou de la formation ; de la création d'un espace de parole pour les femmes et d'un groupe à destination des futurs jeunes majeurs. Au total, il y a eu 4 groupes.

Groupes thématiques :

Les travailleurs sociaux du Pôle Asile se sont organisés en binôme pour animer les rencontres sur une thématique précise. Quatre groupes se sont mis en place sur plusieurs réunions au sein de l'APREMIS avec des personnes accompagnées par notre pôle qui étaient intéressées par une ou plusieurs de ces thématiques.

- Le groupe envisagé sur « **les adolescents et les parents d'adolescents** » ce groupe n'a pas été mis en place, malgré les diverses propositions de créneaux horaires proposés aux adolescents et à leurs parents. Il apparaît que ce groupe a été créé davantage à l'initiative des parents qu'à celle des adolescents qui ne se sont pas montrés intéressés par ces ateliers.
- Le groupe « **travail et formation** », s'est réuni à plusieurs reprises sur le site d'Amiens ou celui d'Abbeville. La fréquence des rencontres est d'environ 2 fois par mois. La volonté du groupe a été de s'engager dans des activités ayant pour but d'aider les gens. En effet, la plupart des personnes présentes n'étant pas encore engagées dans une activité salariale ou n'ayant pas de droit au travail, l'activité de bénévolat s'avère, pour elles, un moyen de s'ouvrir aux autres et de s'intégrer dans leur environnement. Les différents participants ont notamment eu l'idée de se renseigner en sous-groupe, auprès des différentes associations caritatives de leurs territoires (Abbeville ou Amiens) des démarches à effectuer pour s'y engager dans des activités de bénévolat qui répondent à leurs besoins. Ces différentes informations ont ensuite pu être ramenées au groupe. Nous avons pu observer une réelle dynamique et un désir d'échanger sur les différentes expériences de chacun, dans le passé ou le présent. Certaines personnes du groupe ont notamment pu échanger sur leurs expériences en bénévolat.

- Concernant le « le groupe des femmes », les rencontres se sont faites tous les 15 jours le jeudi midi. Ce créneau a été fixé par les participantes en fonction de leur disponibilité. A la fin de chaque séance Les participantes déterminent le sujet qui sera abordé au cours de la prochaine réunion. Par ailleurs, les participantes ont préparé chacune à leur tour un plat qu'elle appréciait afin de le partager et de le faire découvrir aux autres femmes.

Ces ateliers ont été mis en place en fonction des demandes de notre public et de ses questionnements.

Groupes autour des outils de la Loi 2002-2 :

Grâce à ces différents ateliers, nous avons réussi à créer au sein du pôle asile et avec le public accompagné une réelle dynamique de participation.

L'intérêt du travail mené autour de la participation est particulièrement illustré par l'élaboration du projet de service qui résulte d'un travail approfondi de six mois associant les salariés, des représentants des Personnes Accueillies et l'administratrice référente des actions en faveur des personnes en situation de migration.

Ce projet de service, validé par le Conseil d'Administration de notre association du 19 octobre 2017, répond aux valeurs humanistes du Projet Associatif de l'Association et vise à :

- Rendre lisible les missions et les actions du Service,
- Nommer les pratiques,
- Donner du sens à l'action,
- Définir et tendre vers de nouveaux objectifs.
- Considérant que la personne accueillie est auteure et actrice de sa propre vie, il a été décidé que l'amélioration de l'accompagnement proposé portera sur :
 - Des espaces d'expression et d'ateliers co-construits entre les différents partenaires du projet,
 - Des lieux d'expression française en complément des lieux d'apprentissage du français et le développement de l'interprétariat,
 - L'amélioration de l'offre de soins tant sur le plan physique que psychologique,
 - Le soutien dans l'accès à l'emploi,
 - Le développement du bénévolat.

Le travail se poursuit, toujours avec les salariés, les personnes accueillies et accompagnées et l'administratrice référente, afin de rédiger l'ensemble des documents prévus par la loi du 2 janvier 2002 : un livret d'accueil et différentes plaquettes d'informations, qui mentionnent en particulier les voies de recours possibles et les coordonnées de la personne qualifiée, et qui seront, comme la charte des droits et des libertés, traduites en plusieurs langues. L'ensemble de ces documents seront remis, et expliqués aux personnes lors de l'arrivée, dans une langue qu'ils comprennent. Nous pouvons avoir à cet effet recours à un service d'interprétariat en ligne, mis actuellement à la disposition des structures du département, à titre expérimental, par notre D.D.C.S.

La participation un outil complémentaire pour le travail éducatif :

Ces espaces à la fois lieux d'informations et de débats, peuvent permettre aux personnes accompagnées d'interpeller les pratiques, de questionner les projets, d'apporter leurs expériences à partir de la place qu'elles occupent pour faire avancer l'institution.

En tant que travailleur social, favoriser cette participation c'est signifier l'envie de coopérer, de s'associer. Pour les personnes accompagnées, participer peut-être l'occasion d'affirmer leur identité dans leur nouvel environnement par une prise de parole ou une action qui marque la volonté de s'associer.

Ils sont aussi un lieu d'apprentissage de la démocratie, d'expression des conflits, de reconnaissance des connaissances et capacités de chacun. Au-delà de leur parole, c'est leurs avis et leurs points de vue qui sont respectés et pris en compte. La considération portée à chacun (quelle que soit sa place dans l'institution) et le respect des relations établies dans cette instance peuvent créer un lien social solidaire dans la défense des valeurs démocratiques au service du recul de la violence.

Ces espaces ouvrent un droit de regard et peuvent permettre ainsi de repérer ce qui passait pour une évidence aux yeux des professionnels et rendent ainsi possible une réponse argumentée, explicative. La communication pourra prendre ainsi un sens nouveau et rejaillir sur les relations au quotidien.

En travaillant sur la question de la participation au sein de l'organisation, nous travaillons ainsi l'intégration dans la vie de la Cité.

UNE IMPLICATION DE BÉNÉVOLES COMPLÈMENTAIRES A CELLE DES SALARIES

Dans son projet associatif actualisé – adopté le 3 octobre 2017 – l'association a largement développé la place qu'elle souhaite accorder au bénévolat, y compris en complément de l'intervention des professionnels auprès des personnes accompagnées. Le projet associatif souligne que *« la participation des bénévoles à la bonne marche et à la réalisation des actions de l'association constitue une valeur essentielle de son projet [...] et que l'objectif est tout à la fois d'accroître et de diversifier les moyens humains mis au service de ses actions, et de favoriser une relation ouverte entre l'Association et la société civile, comme atout de sa vitalité et de la reconnaissance de son action à l'extérieur (...) »*.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre octobre et décembre 2017 avec des personnes ayant manifesté un souhait d'engagement bénévole au sein de l'association afin de concrétiser ces volontés partagées de développer les liens entre les citoyens et les publics en situation de vulnérabilité.

Une charte qui définit le cadre des relations entre le bénévole qui souhaite s'engager dans une des actions menées, l'association, les salariés permanents et les autres bénévoles, ainsi que les droits et devoirs de chacune des parties, a été rédigée et signée par les bénévoles.

Trois ateliers **« Expression autour du français »** ont été mis en place (le premier l'a été en septembre 2017, les deux autres en mars 2018) à destination de l'ensemble des personnes accompagnées au sein du Pôle. Ces ateliers sont animés par des bénévoles, avec l'appui des intervenants sociaux. Ils proposent une action complémentaire, autour de l'expression orale et de la culture, à celle qui est proposée par les structures proposant des cours de FLE.

L'un de ces groupes est spécifiquement dédié aux parents, n'ayant pas de moyen de garde. Il est animé par deux bénévoles, avec le soutien de deux travailleurs sociaux du pôle asile. Ainsi l'absence potentielle de possibilité de garde des enfants n'est pas un obstacle à la participation des parents aux travaux proposés.

Documents administratifs :

Enfin, les travailleurs sociaux du S.H.T.A.I. ont constaté que le public accueilli et accompagné ne connaissait pas suffisamment les documents et administrations françaises. C'est pourquoi, nous avons, là encore, en binôme de travailleurs sociaux, réalisé une action collective autour « des documents administratifs ». Cette action collective s'est réalisée en 3 séances de 2h. Nous préférons différer l'évaluation fine de cette action à 2018 afin de mesurer son impact effectif sur les accompagnements au quotidien.

Fête de fin d'année :

Le pôle asile, constitué en 2016, à la suite de la refondation de notre association, organise depuis sa création, « la fête de fin d'année », qui permet de clôturer l'année sur un mode festif et convivial en faisant un lien avec les fêtes de fin d'année traditionnelles. Toutes les personnes accompagnées par notre pôle sont invitées à participer à cette fête.

Lors de ce temps convivial, nous avons invité les personnes accompagnées à venir partager un repas le midi. Puis, nous avons proposé aux personnes accompagnées et à leurs enfants différentes activités : dessins, maquillage, pêche aux jouets. Par ailleurs, nous avons écouté de la musique et proposé aux personnes de danser. Enfin, grâce au soutien et à l'aide de bénévoles, nous avons pu remettre un cadeau à chaque enfant. En effet, des membres de l'aumônerie étudiante d'Amiens, des classes du collège de la Ste Famille ainsi que des dons de particuliers ont pu permettre à ces enfants d'avoir un jouet pour la fête de fin d'année.... et de faire naître des étoiles de joie dans leurs yeux...

Cette collecte de jouet est par ailleurs l'occasion pour les travailleurs sociaux de rencontrer les collégiens dans leur classe et de partager avec eux un temps interactif sur ce que peut être l'exil et ses conséquences sur la vie des personnes qui le vivent.

LES FREINS A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LES MOYENS DE LES LEVER

L'intégration dans l'emploi sur le territoire français est difficile à mettre en œuvre. L'accès au travail est important car il permet de retrouver, par l'obtention d'un salaire, l'autonomie souhaitée par tous (au niveau du logement, de la gestion du budget, des loisirs), il permet de tisser des liens sociaux, de trouver une place dans la société d'accueil et de se construire un réseau.

Il est nécessaire d'inscrire la question de l'emploi dans le projet de vie global de la personne. Une dynamique d'échanges est indispensable entre la personne et son environnement afin de l'aider à prendre conscience de ses freins, de ses atouts personnels, mais aussi des exigences du marché de l'emploi. Il convient d'accompagner la personne à identifier les lieux, les personnes qui peuvent être ressources et les dispositifs pouvant être facilitateurs.

Lors des accompagnements effectués nous avons repérés des freins au projet professionnel, de son élaboration à sa mise en œuvre :

- La méconnaissance de la langue
- Le défaut de moyens de garde des enfants
- L'absence de permis de conduire
- Le niveau de qualification insuffisant ou difficilement transposable

L'élaboration du projet professionnel

Au cours de l'élaboration du projet professionnel, nous pouvons constater que les personnes accompagnées expriment tous clairement leur envie de travailler. Nous identifions plusieurs profils :

- Des personnes sans qualification et/ou sans expérience professionnelle
- Des personnes qui disent vouloir faire « n'importe quel travail », quel que soit leur niveau de qualification.
- Des personnes qui souhaitent exercer le métier pratiqué dans le pays d'origine ou rester dans leur secteur d'activité
- Des personnes qui souhaitent reprendre des études universitaires, soit pour poursuivre un enseignement interrompu, soit pour faire valider un diplôme obtenu dans le pays d'origine mais qui n'est pas reconnu en France

Il convient de confronter leur projet à la réalité de l'environnement, et à sa faisabilité en France. Ainsi, le niveau de maîtrise de la langue Française est souvent jugé insuffisant par les différents acteurs (pôle emploi, mission locale, agence intérim, employeurs...). Malgré les compétences, l'expérience, la motivation et/ou un projet professionnel défini, l'accès à la compréhension et à l'expression de la langue française est un élément indispensable dans le parcours d'insertion. Les personnes accompagnées dans les différentes actions du SHTAI rencontrent donc le besoin de se former afin de voir aboutir leur projet professionnel.

L'apprentissage de la langue française

L'obstacle constitué par la méconnaissance du français peut être contourné grâce à un apprentissage soutenu et continu. Les cours de français prescrit par l'OFII dans le cadre de la signature du Contrat d'Intégration Républicaine représentent une base, qu'il faut ensuite approfondir. Nous accompagnons donc les personnes dans la poursuite de cet apprentissage. Notamment en collaborant avec le pôle emploi, afin que les personnes soient positionnées sur une formation FLE. Au-delà des cours qui y sont proposés, accéder à une telle formation permet d'entretenir le lien avec l'extérieur et de lutter contre l'isolement social.

Cependant, les formations FLE sont peu accessibles. La demande de formation est bien plus importante que l'offre du pôle emploi. Parallèlement aux démarches avec le pôle emploi, une alternative consiste à l'orientation des personnes vers le tissu associatif et les bénévoles des associations qui proposent des cours de langues française. Ces quelques heures de cours par semaine permettent d'entretenir les bases acquises lors de la formation, parfois oubliées en l'absence de pratique, et surtout de développer leurs connaissances de la langue.

Une autre alternative proposée par le pôle emploi, dans le cas où les personnes sont dans l'attente d'une formation FLE, est l'e-learning. Cette application est cependant inadaptée au public que nous accompagnons : la navigation sur l'application est difficilement accessible sans un niveau de français minimum. Par ailleurs, les personnes que nous accompagnons ont rarement un ordinateur à disposition et ne maîtrise pas toujours les outils informatiques.

L'apprentissage de la langue passe donc par la stimulation de la personne dans son environnement : plus la personne s'exprime en français au quotidien (dans le cercle familial et social) plus l'apprentissage de la langue sera rapide et efficace.

Pour illustrer ces observations, nous prendrons la situation de Fahim. Il est originaire du Soudan et est arrivé en France en 2015. Il est resté sur la Jungle de Calais pendant un an, avant d'être accueilli en structure CAO en mai 2016.

En décembre 2016, Fahim obtient le statut de réfugié et doit alors débiter son insertion en France : recherche d'un logement, formation de français... Il est accueilli au sein d'une résidence dédiée aux jeunes de moins de 30 ans. Il a 26 ans. Lors du début de l'accompagnement ATI en mai 2017, il parle très peu le français, et s'exprime uniquement en arabe. Les débuts de l'accompagnement étaient difficiles en raison de la barrière de la langue.

Fahim a bénéficié des 200 heures de cours de français avec l'OFII. Son niveau de français s'est légèrement amélioré mais reste très basique. Au fil du temps, Fahim a étendu son réseau social et fréquente des personnes originaires de tous pays, y compris des personnes françaises.

Grâce à la pratique du sport et à ses contacts réguliers avec des personnes parlant une autre langue que la sienne, à son immersion dans un environnement social accueillant, Fahim a progressé beaucoup plus rapidement en français.

Il est aujourd'hui en capacité de s'exprimer en français et de comprendre ce qui lui est dit. Cela lui a permis d'acquérir plus d'autonomie dans ses démarches administratives. Il est désormais en capacité de se repérer dans la cité et de réaliser seul toutes les démarches nécessaires.

Les moyens de garde des enfants non scolarisés

L'autre frein majeur à l'élaboration du projet professionnel des personnes accompagnées réside dans la nécessité et la difficulté de trouver une solution de garde pour leurs enfants de moins de 3 ans ou non scolarisés.

Lorsque les familles procèdent, souvent avec notre aide, à l'inscription de leurs enfants auprès du service petite enfance de la mairie, il leur est souvent renvoyé qu'ils ne sont pas prioritaires. Pour le devenir, ces derniers doivent fournir un justificatif d'entrée en formation... alors que la démarche auprès des organismes de formation ne peut s'envisager sans garantie d'un mode de garde.

Notons néanmoins que le service petite enfance de la mairie peut mobiliser des places en halte-garderie ou en crèche pour des accueils ponctuels

En l'absence de possibilité d'accueil au sein de crèches, il est possible de travailler avec les familles autour de l'emploi d'une assistante maternelle agréée. Nous avons accompagné quelques familles au Relais d'Assistante Maternelle. Il leur a été expliqué la façon dont se met en place l'emploi d'une assistante maternelle et soumis une estimation du coût de la garde d'enfant. Pour les familles, ce coût est onéreux, à plus forte raison parce qu'il leur faut avancer la somme due avant de recevoir éventuellement le complément du libre choix du mode de garde qui peut être versé par la CAF aux personnes justifiant d'une activité salariée. Pour les personnes accédant à une formation ou allocataire du RSA, cette aide ne peut être versée que de manière dérogatoire.

Le parcours des familles vers l'accès à un mode de garde pour leurs enfants âgés de moins de 3 ans est difficile. Par ailleurs, nous constatons que ce sont souvent les femmes qui en subissent le plus les effets.

Dans l'élaboration du projet professionnel, il est important de prendre en compte l'expérience et les compétences des personnes accompagnées.

La qualification professionnelle

On l'a vu, il est rare que soient délivrées en France des équivalences de diplôme aux personnes diplômées, le document officiel pouvant être délivré est une attestation de comparabilité. Cette attestation permet aux personnes d'être reconnues dans leurs qualifications, car certains employeurs ou dispositifs de formation la prennent en compte.

Nous avons également accompagné des personnes pour qui la reconnaissance de leurs qualifications n'a pas été possible. Leurs compétences ne sont donc pas reconnues. Cette situation engendre pour eux une disqualification professionnelle plus importante encore.

Citons l'exemple de Mr M, diplômé de Chimie (BAC +5) qui a pratiqué son métier pendant 5 ans dans son pays d'origine. Il a également exercé en tant que professeur de chimie en lycée pendant 2 ans. Il souhaite pouvoir occuper des fonctions similaires en France. Il a, en ce sens, répondu à différentes offres d'emplois pour lesquelles il a reçu des réponses négatives sans être convié à un entretien. Après ces différents échecs, la conseillère en Insertion Professionnelle a évoqué avec lui la nécessité d'une reprise d'études pour atteindre ses objectifs. Malgré un apprentissage de la langue Française à l'université de Picardie, son niveau de langue est jugé insuffisant pour une entrée dans un cursus universitaire ou une entrée en formation professionnelle. Il doit donc poursuivre activement l'apprentissage du français.

Dans le cadre de l'accompagnement, Mr M réaffirme son souhait de rester dans ce secteur d'activité. Notre travail est d'aider Mr M à redéfinir ses objectifs, tout en respectant son choix et en prenant en compte les contraintes objectives. Dans la situation de Mr M cela se traduit par la recherche de formation de niveau BAC, alors qu'il est titulaire d'un BAC +5 en Syrie.

Cette situation illustre un des obstacles rencontrés dans le parcours des personnes accueillies vers leur insertion professionnelle. En effet, la non reconnaissance des compétences acquises amène, dans un premier temps, à des sentiments d'incompréhension et d'injustice. Puis progressivement, les personnes intériorisent une image négative d'elles-mêmes. Elles peuvent perdre confiance en elles et ont donc de plus en plus de difficultés à se mobiliser dans l'élaboration de leur projet professionnel. Il est alors particulièrement nécessaire de maintenir un accompagnement en proximité afin de maintenir une dynamique ascendante. Notre accompagnement vise à maintenir la motivation de chacun lorsque sont traversées des périodes de désillusion, de perte d'espoirs ; il consiste à valoriser les compétences de chacun en recherchant l'orientation la plus adaptée aux projets de chaque personne.

Concernant les personnes sans qualification, l'entrée sur le marché de l'emploi passe par des offres ne nécessitant pas de qualification spécifique. Par exemple, dans les secteurs du bâtiment, des activités de « manœuvre » sont accessibles sans qualification.

Il est cependant nécessaire que les postulants aient une expérience professionnelle significative et un niveau de maîtrise de la langue Française suffisant pour comprendre les consignes de sécurité et de travail. Afin d'accompagner la mise en œuvre du projet des personnes que nous accompagnons, nous avons pu nous appuyer sur divers dispositifs. Il est important de rappeler que le travail en partenariat et/ou en réseau est indispensable pour la mise en œuvre du projet professionnel des personnes.

Le Projet HOPE

L'Afpa, soutenue par les ministères de l'Intérieur, du Travail et du Logement, a lancé le programme HOPE « Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi » destiné aux réfugiés. Ce projet a pour objectif de faciliter leur intégration dans la société française et leur insertion dans l'emploi.

Pour illustrer le bien-fondé de ce type de formation professionnelle, nous prendrons l'exemple d'Idriss, accompagné dans le cadre de notre Action de Transition et d'Insertion, action visant également à l'insertion socioprofessionnelle des BPI.

Idriss est originaire d'Afghanistan, il est arrivé en France en 2015 à l'âge de 18 ans. Bénéficiaire d'une protection subsidiaire il ouvre droit à l'Allocation Temporaire d'Attente à hauteur de 350 euros par mois. Idriss vit à la résidence sociale d'Adoma à Amiens. A la suite de l'obtention de son statut, un accompagnement social lui a été proposé afin de l'aider dans ses démarches administratives et de l'aider à construire son projet d'insertion. Idriss, âgé de 20 ans en 2017, renvoie souvent son envie de trouver du travail afin d'avoir plus de revenus et de pouvoir vivre tranquillement dans son propre logement. Au début de l'accompagnement, il avait un niveau de français très faible. Il a vite bénéficié des 200h de cours de FLE prescrites par l'OFII. A l'issue de ses cours, Idriss a atteint un meilleur niveau de français. Il est capable de comprendre une conversation et d'exprimer ses besoins. Pour autant, son niveau reste encore trop faible pour accéder à un premier emploi. Dans son pays d'origine, Idriss était menuisier. Il souhaitait exercer ce métier en France ou se reconvertir dans le domaine de la restauration.

En septembre 2017, lors du lancement du Projet HOPE par la DCCS, nous avons présenté cette formation à Idriss. Le projet lui semblait très intéressant mais le fait de devoir changer de ville et de logement était difficile à envisager psychologiquement. Idriss a pris le temps de réfléchir avant de s'inscrire sur ce dispositif pour intégrer le centre AFPA de Beauvais afin de suivre une formation dans le secteur de l'industrie pour un diplôme d'agent de fabrication industrielle.

Pour assurer un relais le plus serein possible pour Idriss dans ce nouveau départ, nous avons pris contact avec le centre AFPA de Beauvais et plus particulièrement avec l'assistante sociale en charge de l'accompagnement d'Idriss. Quelques semaines après son départ, nous avons contacté Idriss afin d'avoir un retour sur son arrivée et s'il était satisfait de son choix. Idriss semblait satisfait de ce dispositif et des conditions d'accueil sur le centre AFPA. Toutefois, il a tout de suite renvoyé son désir de revenir à Amiens à l'issue de la formation. Ce projet sera travaillé par l'assistante sociale de l'AFPA.

Les personnes qui intègrent ce dispositif peuvent durant 9 mois bénéficier de cours de français suivie d'une formation professionnelle qualifiante qui se déroule dans les centres AFPA de la région Haut-de-France (Beauvais, Lomme, Cantin, Lille, Roubaix). Les stagiaires vivent au sein du centre AFPA durant le temps de la formation. Un accompagnement social est assuré par les assistantes sociales de ces centres.

Le prérequis pour accéder à ce parcours de formation est de valider le niveau A1 à l'issue des cours de FLE.

3 secteurs d'activité sont concernés dans ce projet : le BTP, l'industrie et les services. Les personnes bénéficiaires d'une protection internationale ont d'abord été reçues par le pôle emploi afin de déterminer si le niveau A1 avait été validé puis de se positionner sur une des formations proposées. Ce dispositif semble pertinent pour les personnes éloignées d'un emploi faute de compétences linguistiques et de diplômes dans des secteurs dits « en tension ».

La première session de formation n'étant pas encore terminée, il est difficile d'évaluer les aboutissements (positifs ou négatifs). Peut-être aurons-nous d'avantage de données d'évaluation au cours de l'année 2018.

Le travail en partenariat

Pour les personnes qui ont un niveau de français leur permettant d'accéder au marché de l'emploi, nous pouvons mobiliser les professionnels de **Face Somme**.

Durant l'année 2017, nous avons rencontré la nouvelle chargée de mission emploi de Face somme afin de refaire un point sur les missions de chacun et de réfléchir au mieux à notre travail en réseau/partenariat. La spécificité du travail de Face Somme dans l'accompagnement du projet professionnel des primo-arrivants peut permettre aux personnes accompagnées par le SHTAI d'instaurer une nouvelle dynamique vis-à-vis de leur recherche d'emploi. En effet, les différentes actions que propose Face somme permettent d'affiner leur projet professionnel, d'être conseillé et soutenu dans les recherches d'emploi, notamment grâce au réseau professionnel propre à Face Somme.

Mais surtout les personnes accompagnées ont la possibilité de pouvoir bénéficier d'un parrain qui les soutiendra dans leurs recherches et qui mettra à leur disposition son propre réseau. Le travail en partenariat/réseau avec Face Somme est donc complémentaire dans la réalisation du projet d'insertion professionnelle des personnes accompagnées par le SHTAI.

Le partenariat **avec le Pôle emploi**, qui reste le premier interlocuteur des personnes en recherche d'emploi ou de formation qualifiante, est essentiel. Les conseillers apportent soutien et conseils adaptés aux situations des personnes accompagnées. Toutefois, leur intervention reste parfois limitée au vue de la situation des personnes rencontrées.

Le travail en lien avec les acteurs du **secteur de l'Insertion par l'Activité Economique** est également primordial. Les entreprises d'insertion, ou les ateliers et chantiers d'insertion permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit permettre d'accéder à un premier emploi et d'être accompagné dans cette expérience professionnelle. Il est particulièrement adapté aux bénéficiaires d'une protection internationale qui recherchent un premier emploi sur le territoire national. La Conseillère en Insertion Professionnelle oriente les personnes concernées tant vers les ateliers chantier d'insertion gérée par notre association que vers les autres acteurs de l'IAE du département.

Nous avons mis en place un partenariat avec la **MLIFEGA** destiné à mettre nos compétences respectives au service des moins de 25 ans de manière coordonnée. Des rencontres entre les équipes de la MLIFEGA et celles du Pôle Asile de notre association sont programmées de manière régulière depuis octobre 2017.

Le permis de conduire

Au moment de l'accès à l'emploi se pose souvent la question de la mobilité et celle de la possession ou non du permis de conduire.

Pour accéder à une formation professionnelle, les personnes accompagnées peuvent relativement aisément se déplacer avec les transports en commun. Pour accéder à un emploi la condition de l'obtention du permis est importante. Certains employeurs peuvent le fixer comme un impératif.

Nous pouvons alors faire face à deux situations : la personne dispose d'un permis délivré par son pays d'origine ou n'en dispose pas.

Pour ceux qui ont obtenu leur permis dans leur pays d'origine, ils ont la possibilité une demande d'échange auprès des services de la préfecture. Cette demande doit être faite au cours de la 1^{ère} année de titre de séjour. Cependant, si l'Etat par lequel le permis a été délivré ne figure pas parmi ceux ayant signés des « accords bilatéraux et de pratiques réciproques d'échanges de permis de conduire », la personne accompagnée se trouvera dans la même situation qu'une personne n'ayant pas de permis de conduire car elle ne pourra en obtenir l'équivalence. Outre la question du coût, Il peut alors être difficile d'accepter de se placer dans la posture d'un « apprenant à conduire » alors qu'ils « savent conduire ».

Pour les personnes devant passer leur permis de conduire en France, se pose la question du financement de l'inscription, couteuse, aux cours du code de la route et de la conduite. Les familles, bénéficiaires des minimas sociaux, ne peuvent pas financer seul ces examens. Les aides au financement du permis sont également compliquées à obtenir, les familles vont alors choisir quel membre de la famille pourra passer le permis et opterons pour un paiement en plusieurs mensualités. A ce jour, le seul organisme qui pouvait aider au financement est le pôle emploi mais il ne dispose actuellement plus des fonds suffisants.

Une fois l'obstacle financier levé, pour faire face aux conditions d'examen du code de la route et du permis de conduire (termes techniques et temps de réponse imparti) les personnes peuvent être assistées d'un interprète. Pour ce faire, ils doivent retirer auprès du tribunal la liste des traducteurs. Ces frais sont à la charge de la famille.

Concluons cette thématique en disant que le travail autour de l'insertion professionnelle met en jeux bien plus que le niveau de compétences ou de qualification, il nécessite un travail de partenariat et de mise en réseau de l'ensemble des acteurs potentiellement concernés. Les freins rencontrés par les personnes accompagnées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel peuvent être levés grâce au soutien de dispositifs adaptés à leur situation.

L'APPUI PLUS LARGE SUR LE RÉSEAU PARTENARIAL

Face à la complexité croissante éprouvée, s'éprouve la nécessité de la concertation entre tous les acteurs concernés et pouvant être impliqués dans les choix des interventions à mener, des orientations à prendre, des changements à tenter d'initier. Ainsi, en complément des actions menées auprès des personnes en situation d'exil, il est nécessaire également de mieux faire connaître leurs difficultés et leurs besoins spécifiques, leurs compétences -aux différentes structures administratives et associatives concernées. En effet, leur situation peut générer des incompréhensions, parfois mêmes des appréhensions qui peuvent constituer autant de freins à leur accès au « droit commun ». Il s'agit pourtant d'un public qui a démontré sa capacité à mobiliser une énergie considérable et à franchir de très nombreux obstacles pour tenter de faire valoir son droit à une protection.

Pour lever ces freins, la création d'outils d'information, la mise en place d'actions d'information et la création d'un réseau de partenaires sensibilisés aux difficultés spécifiques de ce public sont nécessaires. Nous travaillons en appui sur un vaste réseau partenarial mis en place dans le cadre des actions menées au sein du Pôle Asile : nous travaillons en lien étroit avec chacun des partenaires associatifs et institutionnels impliqués dans l'accueil des réfugiés et agissant en faveur de la mise en place de parcours d'intégration individualisé.

Ce travail de construction partenariale toujours en mouvement, avec des partenaires institutionnels, associatifs ou caritatifs, et ancré sur un territoire donné, se partage et s'élargit dans les différents temps d'échange des professionnels. C'est de cette mise en commun et de la réflexion que peut s'enrichir l'accompagnement proposé aux ménages accompagnés.

Nous participons aux travaux visant à améliorer l'accompagnement des publics qui nous sont confiés et avons ainsi pris une part active à l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques entre le secteur sanitaire et les structures du secteur social, charte qui vise à faciliter l'accès aux soins et aux droits des patients-usagers.

Pour faciliter l'accès aux soins des personnes ou familles accueillies, nous nous appuyons sur les partenariats institués de longue date avec, par exemple, **l'E.M.P.A.S.S.**, **le Mail**, **l'ANPAA** mais aussi **la C.P.A.M.** dans le cadre d'une convention destinée à faciliter l'ouverture des droits PUMA.

Nous avons construit de longue date un partenariat privilégié avec les **bailleurs sociaux**. Le type d'accompagnement que nous proposons dans le cadre de nos différentes actions vise autant à faciliter, en amont, l'accès au logement des familles ou personnes concernées qu'à permettre, en sécurisant le parcours de chacun, le maintien dans le logement attribué dans les meilleures conditions possibles.

Nous sommes membre du **Réseau Inser'Actions**, constitué par les structures subventionnées dans le cadre de l'appel à projets 2015 du BOP 104. Action 12, réseau qui vise à l'intégration des primo-arrivants.

L'ACTION DE TRANSITION ET D'INSERTION (A.T.I.)

I. DESCRIPTION RAPIDE DE L'ACTION

L'Action de Transition et d'Insertion (A. T. I.), a été mise en place en 2009, et a été progressivement confortée. Les différents financements obtenus permettent à ce jour l'accompagnement simultané de 44 ménages - en attente d'hébergement, avec ou sans ressource, et hébergés dans des dispositifs d'hébergement d'urgence ou par des tiers. Cette action poursuit un double objectif :

- Offrir un accompagnement social adapté aux ménages, isolés ou en famille, sortants des C.A.D.A. du département et/ou pris en charge dans le dispositif départemental d'accueil d'urgence et/ou sortants des dispositifs spécifiques d'accueil des réfugiés.
- Améliorer la fluidification des dispositifs d'hébergement départementaux qu'ils soient spécifiquement dédiés à l'accueil des demandeurs d'asile ou généralistes.

II. LA POPULATION ACCOMPAGNÉE

Au 1er janvier 2017, 41 ménages étaient accompagnés par l'ATI.

Entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017, 42 ménages ont intégrés l'action dont 30 ménages avec un droit au séjour et 12 ménages ayant une situation administrative incomplète.

52 ménages – 94 personnes sont sortis de l'action en 2017

En 2017, 83 ménages (soit 155 personnes dont 107 adultes, 48 enfants) ont été accompagnés.

32 ménages n'avaient pas de droit au séjour lors de leur entrée dans l'action et 51 ménages avaient un droit au séjour.

Parmi les 51 ménages avec un droit au séjour 49 d'entre eux sont des primo-arrivants.

LE MODE D'ORIENTATION

Il y a actuellement 2 modes d'orientation des ménages vers l'ATI :

- Orientation par mail des partenaires (opérateurs œuvrant dans le champ de l'Asile ; référente RSA...) via une fiche de demande d'orientation (cf annexe).
- Orientation par le SIAO (Insertion ou Urgence). Le SIAO insertion nous oriente les ménages ayant un droit au séjour. Le SIAO urgence nous oriente les ménages en situation administrative incomplète. Ces orientations vers l'ATI peuvent être en complément d'une orientation vers une structure d'hébergement qu'elle soit d'insertion ou d'urgence. Quand cela, n'est pas le cas, l'ATI peut demander une réorientation vers une structure quand cela est nécessaire via la commission SIAO.

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

Composition familiale

Composition familiale	Homme isolé	Femme isolée	Couple avec enfant	Couple sans enfant	Adultes avec enfants	Autres	Accompagnement 2017
Adultes (dont 3 enfants majeurs)	43	12	29	10	8	5	107
Enfants mineurs			33		12	3	48
Nombre total de personnes accompagnées	43	12	62	10	20	8	155
Nombre total de ménages accompagnés	43	12	13	5	8	2*	83

Nous observons que les hommes isolés sont les plus représentés dans les ménages que nous accompagnons.

*Ces deux ménages ont une composition particulière : en effet, un ménage est composé d'un couple avec deux de leurs enfants et la mère du chef de famille ; l'autre ménage est composé d'une femme seule avec son fils accompagné par le frère de celle-ci.

Âge

Tranches d'âges	Nombre de personnes
0 – 17 ans	48
18 – 24 ans	22
25 – 39 ans	55
40 – 59 ans	25
60 et plus	5
Total :	155

La tranche d'âge des 25-39 ans est la plus représentée.

22 personnes sont des majeurs de moins de 25 ans. L'accompagnement de ce public a pour particularité la recherche d'un emploi (pour les bénéficiaires d'un droit au séjour) afin d'avoir des ressources puisqu'ils n'ouvrent pas droit aux minimas sociaux (RSA).

L'accompagnement des 60 ans et plus ne peut se tourner vers la recherche d'un emploi. Il s'agit de voir la possibilité de débloquent les prestations ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées).

III. LES MÉNAGES AYANT OBTENU UN DROIT AU SÉJOUR LORS DE LEUR ENTRÉE DANS L'ACTION

51 ménages avaient un droit au séjour lors de leur entrée dans l'action.

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS Composition familiale

Composition familiale	Homme isolé	Femme isolée	Couple avec enfant	Couple sans enfant	Adulte avec enfants	Autre	Total
Adultes (dont 2 enfants majeurs)	24	4	22	10	6	5	71
Enfants mineurs			28		10	3	41
Nombre total de personnes accompagnées	24	4	50	10	16	8	112
Nombre total de ménages accompagnés	24	4	10	5	6	2*	51

*2 ménages avec une composition particulière : l'un composé d'un couple avec enfants et la mère de Monsieur. L'autre, est composé d'une femme et son enfant et du frère de Madame.

Sur les 51 ménages accompagnés, 28 ménages sont composés de personnes isolées.

Âge

Tranches d'âges	Nombre de personnes
0 – 17 ans	41
18 – 24 ans	14
25 – 39 ans	42
40 – 59 ans	13
60 et plus	2
Total :	112

Parmi les 112 personnes accompagnées en 2017, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 25-39 ans.

L'accompagnement de ce public se base sur de multiples objectifs et notamment l'accès à l'emploi. Cette tranche d'âge permet à la fois d'envisager des formations professionnelles et/ou un accès direct à l'emploi.

Pour les tranches d'âge suivantes, cet axe d'accompagnement peut être vécu plus difficilement par les personnes accompagnées (notamment après 50 ans). Pour les personnes de plus de 60 ans, il s'agit de mobiliser les droits autour des prestations spécifiques.

Les lieux d'hébergement au début de l'accompagnement

Situation au moment de l'entrée dans l'action	Nombre de ménages
Structure d'hébergement spécialisé (CAO, HUDA, ATSA, CADA, ...)	10
Structure d'hébergement généraliste (CHRS, Stab, ...)	
Logement adapté (RS, FJT, CROUS...)	2
Logement autonome	28
Hébergement solidaire	8
115	2
SDF	1
TOTAL	51

Sur les 51 ménages accompagnés, 28 ménages sont en logement autonome. Il est important de noter que l'ATI accompagne des ménages déjà dans leur logement lors de leur entrée dans l'action. En effet, il s'agit d'accompagner à la gestion budgétaire, à la familiarisation avec le nouvel environnement de vie. Il s'agit, la plupart du temps, de personnes bénéficiaires d'une protection internationale qui viennent d'accéder à leur statut et à leur nouveau logement.

10 ménages sont sortants des dispositifs d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile. L'accompagnement par l'ATI est souvent préconisé pour soutenir les ménages dans la recherche d'une solution de sortie de ces dispositifs. En effet, les prises en charges sur ces dispositifs sont limitées par une date de fin de prise en charge (6 mois maximum après notification d'un statut). L'ATI a donc un rôle de fluidification du dispositif d'asile (entre autres) en évitant au maximum que les personnes soient en présence induite sur ces dispositifs.

Nationalité :

	Pays de provenance	Francophone ou non	Nombre de ménage	Nombre d'adultes
EUROPE	Arménie	Non	1	2
	GEORGIE	Non	2	4
	Russie	Non	1	1
	Lettonie	Non	1	2
	Espagne	Non	1	1
ASIE	Bangladesh	Non	1	2
	Syrie	Non	8	17
	Tchéchénie	Non	1	2
	Afghanistan	Non	3	3
	Irak	Non	2	4
AFRIQUE	GUINEE	Non	9	9
	ERYTHREE	Non	1	1
	SOUDAN	Non	8	8
	Mali	Oui	1	1
	ANGOLA	Non	1	1
	SAHARA OCCIDENTAL	Non	1	1
	Sénégal	Oui	2	2
	NIGERIA	Non	1	1
	Congo	Oui	5	7
	Gabon	oui	1	2
TOTAL			51	

Parmi les 20 nationalités représentées par les ménages que nous avons accompagnés, 4 sont des pays francophones. Les autres ne sont pas francophones et ne partagent pas le même alphabet pour certains. Nous verrons que ceci influe sur le niveau de français des personnes lors de leur entrée dans l'action.

La Guinée, La Syrie et le Soudan sont les pays les plus représentés par les personnes que nous avons accompagnées lors de l'année 2017. Nous pouvons mettre ceci en lien avec la situation géopolitique mondiale.

Le statut administratif des ménages (lors de leur entrée dans l'action)

NOMBRE DE MÉNAGES PRIMO- ARRIVANTS : 49 MÉNAGES DONT 47 HORS UNION EUROPÉENNE		
Protection internationale : 31 ménages		
Refugié	25 ménages	
Protection subsidiaire	6 ménages	
Admis au séjour depuis moins de 5 ans : 18 ménages dont 16 hors UE		
	Admis au séjour Sans autorisation de travail	Admis au séjour et à l’emploi
AES "Etudiant"		8
Visa étudiant		
AES "VPF'		8
Carte " Citoyen UE"		1
Carte résident 10 ans		1
2 MENAGES ne sont pas primo-arrivants		
	Admis au séjour Sans autorisation de travail	Admis au séjour et à l’emploi
AES « Etudiant »		
Carte " Citoyen UE		
AES « VPF »		2
Carte résident 10 ans		
TOTAL		2

Parmi les 49 ménages primo-arrivants 31 ménages avaient une protection internationale. Notre mission auprès de ce public est de les accompagner dans les ouvertures de droits liés à l'obtention de ce statut. En fonction des projets de ces ménages, nous pouvons les accompagner dans les procédures de réunification familiales.

Pour les ménages admis au séjour depuis moins de 5 ans, 18 ménages avaient une admission exceptionnelle au séjour :

- 8 ménages au titre VPF. Les ménages admis au séjour au titre de la « Vie Privée et Familiale » primo-arrivants ouvrent droits à l'emploi et aux prestations familiales. Ces prestations sont trop faibles pour envisager l'accès à un logement pour la plupart des ménages. Pour cela, nous accompagnons les ménages dans la recherche d'un emploi et/ou un accès à une formation qualifiante lorsque cela est possible.
- 8 ménages au titre étudiant. Une de nos missions consiste à les accompagner dans la recherche d'un emploi afin d'avoir des ressources. Avec ce titre de séjour, les étudiants ouvrent droit à un emploi à temps partiel ne dépassant pas 20 heures par semaines. Pour d'autres, à l'issue de leurs études, il convient de les accompagner dans la

recherche d'un premier emploi et ainsi solliciter une demande de changement de statut en tant que « salarié ».

Niveau linguistique :

Niveau linguistique	Nombre de ménages	Nombres de personnes
Débutants	21	30
Intermédiaire usuel	7	11
Expérimentés	23	30
Total :	51	71

Sur 51 ménages entrés avec un droit au séjour, 21 ne sont pas francophones. Rappelons que 9 ménages étaient originaires de pays francophones. Pour autant 23 ménages sont entrés dans l'action avec un niveau de français quasi courant. Les personnes étaient en France depuis plusieurs années et ont bénéficié de cours de français langue étrangère.

Pour les 21 non francophones, notre travail est de les orienter autant que possible vers des cours de français langue étrangère. Pour les personnes bénéficiaires d'une protection internationale, ils prétendent à des cours prescrit par l'OFII suite à la signature du Contrat d'Insertion Républicain. Pour les autres, des associations dispensent des cours de français. Nous observons néanmoins un manque de places dans les dispositifs adaptés pour l'apprentissage de la langue française.

Situation au regard de l'emploi et des ressources

Nature des revenus	Protection internationale	Régularisés	Primo arrivants	Arrivés en France depuis plus de 5 ans	TOTAL
RSA	24	2	2		26
AAH	1	2	2		3
ATA	1				1
ASPA	1				1
Allocation chômage		2	1	1	2
Salaire CDI		1	1		1
Salaire CDD		1	1		1
Salaire CUI	1				1
RSA+ Salaire	2				2
BOURSE	1	3	3		4
Salaire Intérim		1	1		1
ARGENT DU PAYS		2	2		2
SANS RESSOURCE		6	5	1	6
Total :	31	20	18	2	51

Une large majorité des ménages perçoit le RSA à l'entrée dans l'action. Pour autant, ces ménages nous sollicitent afin d'avoir un meilleur niveau de vie. L'accès à une formation qualifiante ou à un emploi est un axe de travail important avec les ménages accompagnés.

Parmi les 20 ménages régularisés, 6 d'entre eux n'avaient aucune ressource. Pour ces ménages nous axons l'accompagnement vers l'accès à l'emploi afin qu'elles puissent bénéficier de ressources stables et suffisantes.

LA SORTIE DE L'ACTION

30 ménages (41 adultes et 25 enfants) entrés avec un droit au séjour sont sortis de l'action au cours de l'année 2017.

Durée d'accompagnement moyenne : La durée moyenne d'accompagnement est de 8 mois. L'accompagnement le plus long a durée 5 ans (concerne 1 ménage qui a rencontré de multiples difficultés dans les renouvellements de son droit au séjour).

L'accompagnement le plus court a duré 1 mois (1 ménage a bénéficié d'un accueil sur le dispositif « Hébergement citoyen »).

Composition des ménages :

Composition familiale	Homme isolé	Femme isolée	Couple avec enfant	Couple sans enfant	Adultes avec enfants	Accompagnement 2017
Adultes (dont 2 enfants majeurs)	14	4	16	4	3	41
Enfants mineurs			21		4	25
Nombre total de personnes sorties	14	4	37	4	7	66
Nombre total de ménages sortis	14	4	7	2	3	30

Parmi les 30 ménages sortis de l'action :

- 18 ménages sont des personnes isolées.
- 7 ménages sont des couples avec enfants
- 2 ménages sont des couples dans enfants
- 3 ménages sont des mères seules avec enfants.

Statut des ménages :

29 MÉNAGES PRIMO-ARRIVANTS : DONT 28 MENAGE HORS UNION EUROPÉENNE		
Protection internationale : 17 ménages		
Refugié	14 ménages	
Protection subsidiaire	3 ménages	
Admission exceptionnelle au séjour (AES) depuis moins de 5 ans : 12 ménages dont 11 ménages hors UE		
	Admis au séjour Sans autorisation de travail	Admis au séjour et à l'emploi
AES "Etudiant"		7
AES "VPF"		3
Carte " Citoyen UE"		1
Carte 10 ans		1
TOTAL		12
NOMBRE DE MENAGES ARRIVES EN FRANCE DEPUIS PLUS DE 5 ANS		
	Admis au séjour Sans autorisation de travail	Admis au séjour et à l'emploi
Carte résident 10 ans		
AES « VPF »		1
APS « travail »		
Sans titre de séjour		
TOTAL		1

Parmi les 29 ménages primo-arrivants sortis de l'action, 17 ménages avaient une protection internationale. Concernant les 12 ménages ayant obtenu une admission exceptionnelle au séjour depuis moins de 5 ans, la majorité d'entre eux avaient une AES étudiante.

Âge :

Tranches d'âges	Nombre
00 – 17 ans	25
18 – 24 ans	10
25 – 39 ans	24
40 – 59 ans	5
60 et plus	2
Total :	66

Comme dans la partie précédente, la tranche la plus représentée parmi les personnes sorties de l'action sont les 25-39 ans.

Pour les ménages ayant entre 18 et 24 ans, nous axons la recherche de solution de sortie vers les structures d'insertion telles que Amiens Logement Jeunes ou le CHRS le Toit. En effet, les jeunes de cette tranche d'âge n'accèdent aux ressources que grâce à l'emploi. Il est souvent nécessaire de mener un accompagnement approfondi pour les aider à trouver un emploi ou une formation qualifiante rémunérée. Les structures d'insertions sont alors les plus adaptées à leur situation.

Origine géographique des ménages intégrés dans l'action

	Pays de provenance	Pays francophones ou non	Nombre de ménage	Nombre de personnes
	GEORGIE	Non	1	2
	Russie	Non	1	1
	Espagne	Non	1	3
	Syrie	Non	5	19
	Tchéchénie	Non	1	7
	Afghanistan	Non	1	1
	Irak	Non	1	6
AFRIQUE	GUINEE	Oui	6	6
	SOUDAN	Non	3	3
	Mali	Oui	1	1
	ANGOLA	Non	1	1
	SAHARA OCCIDENTAL	Non	1	1
	Sénégal	Oui	2	2
	Congo	Oui	4	11
	Gabon	Oui	1	2
TOTAL			30	66

Parmi les 15 nationalités représentées par les personnes sorties de l'action au cours de l'année 2017, 5 ont pour langue officielle le français. 14 ménages sont donc francophones.

Niveau linguistique :

Niveau linguistique	Nombre de ménages	Nombres d'adultes
Débutant	8	10
Intermédiaire usuel	5	8
expérimenté	17	23
Total :	30	41

Sur 30 ménages sortis de l'action, 17 sont francophones à la fin de l'accompagnement. 5 ménages ont un niveau suffisant pour communiquer dans leur quotidien. 8 ménages ne sont pas francophones et ont besoin de continuer leur apprentissage de la langue française.

Ressources et emploi :

Nature des revenus	Protection internationale	Régularisés	TOTAL
RSA	11	1	12
AAH	1		1
ATA	1		1
ASPA	1		1
Allocation chômage		1	1
Salaire CDI	1	4	5
Salaire CDDI		1	1
Salaire CUI	1		1
Bourse étudiant		1	1
Bourse du Pays d'origine		1	1
Salaire Intérim		1	1
Rémunération formation qualifiante	1	2	3
Sans ressource		1	1
Total :	17	13	30

On peut constater que 12 ménages perçoivent le RSA et 11 autres ménages perçoivent un revenu lié à l'emploi. 5 ménages ont un emploi en CDI leur permettant d'avoir des ressources pérennes. Cela permet de travailler autour du projet de vie avec d'avantage de perspectives, et de confiance.

Situation au regard du logement

Destination des ménages en sortie :	Protection internationale	Régularisés
Logement autonome attribué par un bailleur social	6	3
Logement autonome dans le parc privé		
Hébergement solidaire		3
Structure hébergement insertion	1	1
Structure hébergement urgence		
Hors département		
Dispositif AEL	3	
Hébergement Citoyen	1	
Projet Hope	2	
N'adhère pas à l'accompagnement	4	2
Absence de perspectives		1
Plus besoin d'accompagnement		3
TOTAL 30 ménages	17	13

Parmi les 30 ménages sortis, 17 ménages avaient une protection internationale, 6 d'entre eux sont sortis vers un logement autonome attribué par un bailleur public. Le travail autour de la gestion budgétaire et de la vie en tant que locataire en France est abouti et permet aux personnes suffisamment autonomes. Nous faisons systématiquement un relais auprès du service social de secteur afin que les personnes aient un interlocuteur repéré en cas de questionnement ou de difficultés.

Concernant les **13 ménages régularisés**, :

- 3 d'entre eux n'avaient plus besoin d'accompagnement : au regard de leur autonomie, ils étaient en capacité de se maintenir dans le logement obtenu.
- 3 d'entre eux ont accédé à un logement autonome dans le parc public.
- 1 ménage est sorti de l'action suite à l'accès une Structure pour Personnes Régularisées.
- 2 ménages ont intégré le projet HOPE et ont donc quitté le département. Nous avons gardé le lien quelques semaines après leur départ afin de nous assurer que la formation se déroulait dans de bonnes conditions.
- Il est à noter que nous avons prononcé la fin de notre accompagnement à un ménage en raison de l'absence de perspective d'insertion : il n'a pas obtenu le renouvellement de son droit au séjour et s'est vu notifier une obligation de quitter le territoire Français.
- 6 ménages sont sortis de l'action pour « non adhésion à l'accompagnement ». Ces ménages ne se présentaient plus aux rendez-vous proposés par leur référent éducatif. Nous tentons de joindre les personnes par téléphone puis envoyons des invitations à des rendez-vous par voie postale. Au bout de trois rendez-vous non honorés, sans justifications, nous n'avons pas d'autres choix que de considérer leur accompagnement comme terminé.

IV. LES MÉNAGES NON ADMIS AU SÉJOUR LORS DE LEUR ENTRÉE DANS L'ACTION

LE MODE D'ORIENTATION

Pour les ménages sans droit au séjour lors de leur entrée dans l'action, seule la commission urgence du SIAO peut prononcer une orientation vers l'ATI.

Parfois, certaines personnes se présentent directement à la permanence ATI car elles en ont connaissance par leur entourage. Dans ce cas, nous invitons les personnes à prendre rendez-vous avec le SIAO afin d'acter une orientation formelle. Il nous arrive d'aider les personnes dans les prises de rendez-vous avec le SIAO quand elles ne maîtrisent pas suffisamment la langue française.

25 ménages avaient pour seule orientation l'ATI et 7 ménages avaient une double orientation (ATI/CHRS).

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

La composition familiale des ménages accompagnés

Composition familiale	Homme isolé	Femme isolée	Couple avec enfant	Couple sans enfant	Adultes avec enfants	Total
Adultes (dont 1 enfant majeur)	19	8	7	0	2	36
Enfants mineurs	0	0	5	0	2	7
Nombre total de personnes accompagnées	19	8	12	0	4	43
Nombre total de ménages accompagnés	19	8	3	0	2	32

La majorité des ménages entrés dans l'action sans droit au séjour sont des personnes isolées. Sur 32 ménages entrés dans l'action, 27 sont des personnes isolées. Ces personnes sont plus représentées car ne sont pas prioritaire à un hébergement d'urgence stable. De ce fait, elles sont plus éloignées de l'accompagnement social. L'ATI est le seul dispositif via le SIAO pouvant répondre aux besoins d'accompagnement de ce type de public.

Âge

Tranches d'âges	Nombre de personnes
0 – 17 ans	7
18 – 24 ans	8
25 – 39 ans	13
40 – 59 ans	12
60 et plus	3
Total :	43

Parmi les 43 personnes entrées dans l'action sans droit au séjour, 24 ont entre 25 et 59 ans. En comparaison à la première partie concernant les ménages entrés avec un droit au séjour, nous constatons que le non droit au séjour touche toute tranche d'âge.

Les lieux d'hébergement au début de l'accompagnement

Situation au moment de l'entrée dans l'action	Nombre de ménages
Structure d'hébergement spécialisé (CAO, HUDA, ATSA, CADA, ...)	1
Structure d'hébergement généraliste (CHRS, Stab, ...)	
Logement adapté (RS, FJT, ...)	
Logement autonome	3
Hébergement solidaire (compatriotes, familles)	14
SDF	9
115	5
Internat + 115	
TOTAL	32

Parmi les 32 ménages sans droit au séjour, 14 bénéficient d'un hébergement solidaire. Comme mentionné plus haut, ce type de public n'est pas prioritaire à une place d'hébergement stable. Le 115 ne peut proposer une place aux personnes chaque soir. Pour cela, les personnes trouvent des hébergements solidaires à droit et à gauche. Cette instabilité les rend d'avantage vulnérable, fatigué et rend le travail autour des perspectives d'insertion plus difficile. Nous remarquons également que ce public à une santé plus fragile et rencontre parfois de multiples pathologies liées à leur manque de stabilité sur le plan de l'hébergement.

Il est à noter que 3 ménages sont en logement autonome lors de leur entrée dans l'action. Il s'agit de personnes ayant obtenu un logement auparavant, qui ont perdu leur droit au séjour et donc leur ressource. Pour ces ménages, des dettes locatives sont en cours et une procédure d'expulsion a été mobilisée par les bailleurs.

Origine géographique des ménages intégrés dans l'action

	Pays de provenance	Francophone ou non	Nombre de ménage	Nombre d'adultes	TOTAL
EUROPE	Albanie	Non	1	2	5 Ménages, soit 8 adultes
	Arménie	Non	1	1	
	Kosovo	Non	1	3	
	Géorgie	Non	2	2	
ASIE	Azerbadjan	Non	1	1	1 ménage soit 1 adulte
AFRIQUE	Nigéria	Non	8	8	26 ménages, soit 28 adultes
	Guinée	Oui	6	7	
	Côte d'Ivoire	Oui	1	1	
	Maroc	Non	2	2	
	Algérie	non	2	2	
	Congo	Oui	5	5	
	Angola	Non	1	1	
	Gabon	oui	1	1	
TOTAL			32	36	

13 ménages sont originaires de pays francophones soient 14 personnes. Les autres sont originaires de pays non francophones. Nous verrons en cas cela influence le niveau de français des personnes lors de leur entrée dans l'action.

Le statut administratif des ménages (lors de leur entrée dans l'action)

- 18 ménages sont en cours de constitution d'un dossier pour solliciter une admission exceptionnelle au séjour auprès de la préfecture de la Somme. Lors de la première rencontre avec les personnes, nous évaluons de suite les perspectives de régularisation. Si les ménages entre dans des critères de régularisation, nous entamons de suite les démarches avec eux (liste des documents à fournir, lettre d'accompagnement...).
- 9 ménages sont en attente de décision préfectorale lors de leur entrée dans l'action. Pour ces ménages, les demandes d'admission exceptionnelle au séjour ont déjà été déposées auprès de la préfecture de la Somme. Il s'agit alors de gérer l'attente de la réponse préfectorale avec les personnes et de définir des objectifs d'accompagnement double : nous envisageons avec les personnes des objectifs en cas de décision favorable (inscription pole emploi, perspective de recherche d'emploi et/ou de formation...) mais aussi en cas de décision défavorable (recours possible, projet de retour au pays...)
- 5 ménages ont été notifiés d'une Obligation de Quitter le Territoire Français. Dans ce cas, nous accompagnons les personnes dans les voies de recours possible en faisant le lien avec les avocats. Il s'agit aussi de voir les perspectives de régularisation à plus ou moins long terme. Lorsque la situation des ménages est trop complexe et éloignés des voies de régularisations,

nous leur expliquons leurs droits liés au retour volontaire avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

Niveau linguistique :

Niveau linguistique	Nombre de ménages	Nombre de personnes
Expérimenté	14	15
Intermédiaire usuel	7	8
Débutant	11	13
Total :	32	36

14 ménages ont un niveau de français courant. 11 ménages ne sont pas du tout francophones et ont besoin de se perfectionner.

Situation au regard de l'emploi et des ressources

31 ménages accompagnés étaient sans ressource lors de leur entrée dans l'action. 1 ménage bénéficiait du RSA et des Prestations Familiales. Il s'agit d'un homme originaire de la guinée qui était en couple avec une femme ayant la nationalité française. Ce couple a eu un enfant. Nous accompagnions ce couple afin de soutenir Monsieur dans sa demande de régularisation en tant que parent d'enfant français.

LA SORTIE DE L'ACTION

22 ménages sont sortis de l'action, soit 28 personnes (23 adultes et 5 enfants).

Durée d'accompagnement moyenne est de 16 mois. L'accompagnement le plus long a duré 2 ans et le plus court a duré 3 mois.

Composition des ménages :

Composition familiale	Homme isolé	Femme isolée	Couple avec enfant	Couple sans enfant	Adulte avec enfants	Total
Adultes	13	7	2	0	1	23
Enfants mineurs	0	0	4	0	1	5
Nombre total de personnes sorties	13	7	6	0	2	28
Nombre total de ménages sortis	13	7	1	0	1	22

Parmi les 22 ménages sortis de l'action en 2017, 20 ménages sont des personnes isolées.

Statut des ménages :

22 MÉNAGES SORTIS DE L'ACTION		
Admis au séjour : 8 ménages		
	Admis au séjour Sans autorisation de travail	Admis au séjour et à l'emploi
AES "Etudiant"		
APS Santé		2
AES "VPF"		6
Non admis au séjour : 14 ménages		
OQTF	4	
En attente de décision préfectorale	3	
Absence de perspectives	6	
Demandeur d'asile	1	
TOTAL	14	

Parmi les 22 ménages sortis de l'action, 8 ont obtenu un droit au séjour au cours de l'accompagnement ATl. 6 ont obtenu un droit au séjour au titre de la « Vie privée et Familiale » et 2 ménages ont obtenu une Autorisation Provisoire de Séjour en lien avec leur problème de santé. Il est à noter que ces 2 ménages n'avaient pas de droit au travail associé à ce droit au séjour.

Origine géographique des ménages sortis de l'action

	Pays de provenance	Francophone ou non	Nombre de ménage	Nombre d'adultes	TOTAL
EUROPE	Albanie	Non	1	2	3 ménages soient 4 adultes
	Arménie	Non	1	1	
	Géorgie	Non	1	1	
AFRIQUE	Nigéria	Non	6	6	19 ménages soient 19 adultes
	Guinée	Oui	4	4	
	Côte d'Ivoire	Oui	1	1	
	Maroc	Non	1	1	
	Algérie	non	1	1	
	Congo	Oui	4	4	
	Angola	Non	1	1	
	Gabon	oui	1	1	
TOTAL			22	23	

10 ménages sur 22 sont originaires de pays francophones. Les 12 autres ménages sont originaires de pays dont la langue officielle n'est pas le français.

Âge :

Tranches d'âges	Nombre de personnes
00 – 17 ans	5
18 – 24 ans	5
25 – 39 ans	8
40 – 59 ans	9
60 et plus	1
Total :	28

Niveau linguistique : voir définitions en annexe

Niveau linguistique	Nombre de ménages	Nombre d'adultes
Expérimenté	14	14
Intermédiaire usuel	6	7
Débutant	2	2
Total :	22	23

14 ménages ont un niveau de français courant lors de la sortie de l'action. Sur ces 14 ménages, 10 sont originaires de pays francophones. Pour les 4 autres ménages, le temps de présence en France, le lien avec les autres et les cours de Français Langue étrangère leur ont permis de s'acquérir un niveau de français courant. 6 ménages avaient un niveau de français leur permettant de s'exprimer correctement mais qui avaient encore besoin de se perfectionner pour être complètement francophones.

2 ménages avaient un niveau de français très bas et nécessitaient de continuer leur apprentissage de la langue.

Ressources et emploi :

Nature des revenus	Nombre de ménages
Salaire CDD	4
Sans ressource	16
Ressource familiale	2*
Total :	22

Parmi les 22 ménages sortis de l'action, 4 ménages bénéficiaient de ressources liés à un emploi en CDD. Même si ces ressources n'étaient pas pérennes, pour autant cela a permis aux personnes de reprendre confiance en elle et ainsi construire des projets d'insertion en France.

16 ménages sont sortis de l'action sans ressource.

2 ménages bénéficiaient des ressources familiales. Il s'agit de couple dont l'un des membres bénéficiait de ressource.

Situation au regard du logement et des motifs de sortie

Destination des ménages en sortie :	Admis au séjour	Non admis au séjour	total
Logement autonome auprès d'un bailleur social	2	1	2
Logement autonome auprès d'un bailleur privé	1		1
Hébergement solidaire (famille, compatriotes)	2	9	11
Structure hébergement insertion	2		2
Structure hébergement urgence (SPD)		1	1
115		1	1
SDF	2	1	3
Départ hors département		1	1
Total ménages	8	14	22

3 ménages ont accédé à un logement autonome (2 dans le parc social et 1 dans le parc privé). 11 ménages étaient toujours bénéficiaires de logement solidaire et donc instable. 2 ménages admis au séjour ont accédé à une structure d'hébergement (un couple avec enfant accédé à une Structure pour Personnes Régularisées et un homme seul a accédé au CHRS le Toit.) 3 ménages étaient Sans Domicile Fixe dont 2 admis au séjour. Malgré l'obtention d'un droit au séjour, le manque de place dans la dispositif d'hébergement d'insertion n'a pas permis à ces ménages de trouver une stabilité d'hébergement.

V. LA LISTE D'ATTENTE

En 2017, 149 ménages ont été inscrits sur la liste d'attente ATI.

- 95 ménages avaient pour seule orientation l'ATI.
- 37 ménages avaient en double orientation le 115.
- 17 autres ménages avaient en double orientation une structure d'hébergement : **IML, SPR, CHRS, CPH**

Parmi eux :

55 ménages se sont présentés à la permanence ATI.

42 ménages ont intégré l'ATI en 2017,

Au 31 décembre 2017, 60 ménages étaient toujours sur la liste d'attente ATI.

47 demandes ont été classées au cours de la permanence ATI pour les raisons suivantes :

- 5 ménages ont intégré une SPD
- 10 ménages injoignables
- 4 ménages dont l'objectifs a été atteints durant la perm ATI
- 4 ménages intégrés une SPR
- 5 ménages ont quitté le département
- 4 ménages ont bénéficié d'une mesure ASLL
- 4 ménages ont intégré une IML
- 2 ménages ont intégré l'action hébergement citoyen
- 1 ménage a intégré l'Accueil Réfugié Relocalisé
- 2 ménages ont intégré l'hôtel social
- 1 ménage a intégré les Logements Temporaires
- 2 ménages ont intégré le projet Hope
- 1 ménage est entré sur la résidence ADOMA
- 1 ménage était en demande d'asile
- 1 ménage n'adhérait pas à l'accompagnement ATI

LA PERMANENCE ATI

Pour rappel, la permanence ATI a été mise en place en juillet 2014. En effet, suite au constat des deux travailleurs sociaux en charge de l'ATI de l'accroissement des demandes de suivis par cette action et de l'attente induite par le nombre de demande, il nous est apparu indispensable de proposer un espace de rencontre aux personnes en attente de suivi. Les personnes ont la possibilité de rencontrer un travailleur social sur matinée par semaine une fois leur orientation validée par le SIAO ou par l'équipe éducative. Nous tentons d'effectuer les démarches les plus « urgentes » et indispensables. Nous avons aussi un rôle de conseil et d'orientation vers les dispositifs adaptés aux besoins des personnes.

En 2017, 41 permanences ont été tenues par les travailleurs sociaux de l'ATI. En 2017, 30 ménages ayant un droit au séjour ont été inscrits sur la liste d'attente de l'ATI. Soit 22 ménages ayant une protection internationale et 8 ménages ayant obtenu une admission exceptionnelle au séjour.
72 ménages en situation administrative incomplète ont été inscrits sur la liste d'attente.

L'A.T.I. :

83 ménages - 155 personnes (107 adultes et 48 enfants) - ont bénéficié d'un accompagnement ATI
– dont 49 ménages primo arrivants lors de leur entrée dans l'action
42 ménages sont entrés dans l'action au cours de l'année. Parmi eux 30 ménages avaient obtenu un droit au séjour,

52 ménages sont sortis de l'action en 2017 (94 personnes)

Parmi eux 29 ménages primo-arrivants dont 1 ressortissant UE et 17 ménages bénéficiaires d'une protection internationale et 8 ménages admis ou réadmis au séjour durant leur accompagnement)

- **12 dont 9 ménages primo-arrivants, ont accédé à un logement autonome** : 11 dans le parc public et 1 dans le parc privé
- 3 ménages ont été accueillis dans le dispositif d'hébergement départemental
- 14 ont trouvé une solution d'hébergement "solidaire"
- 2 ont intégré le dispositif d'hébergement d'insertion (SPR et CHRS Le Toit)
- 1 a intégré le dispositif d'hébergement d'urgence (SPD)
- 4 n'ont pas de domicile fixe et font appel au 115
- 2 ménages ont intégré le projet Hope
- 3 ménages ont intégré le dispositif AEL
- 6 ménages n'adhèrent pas à l'accompagnement avec qui nous avons décidé de ne pas poursuivre notre accompagnement
- 3 ménages se sont maintenus dans leur logement et sont autonomes
- 1 ménage n'a pas de perspective
- 1 a quitté le département

La durée moyenne de prise en charge est de 16 mois pour les ménages non admis au séjour lors de leur entrée dans l'action et de 8 mois pour les ménages primo-arrivants.

Au 31 décembre 2017, 60 ménages étaient en attente d'intégration de l'action

L'ACTION EMPLOI / LOGEMENT (A.E.L.)

I. DESCRIPTION RAPIDE DE L'ACTION

L'action Accompagnement, Emploi, Logement (A.E.L.) a pour objectif de proposer un accompagnement social et professionnel aux personnes ayant obtenu une protection internationale (statut de réfugié ou de protection subsidiaire). Cette action est financée par le BOP 104 national.

L'A.E.L. accompagne les personnes dans l'élaboration de leur projet d'insertion et d'intégration en France, en les orientant, en les soutenant dans la réalisation de leur projet et en construisant un réseau et un partenariat autour de leur projet.

Les objectifs poursuivis :

- Accompagnement dans les démarches administratives
- Définition du projet d'accès au logement ou de maintien dans le logement
- Soutien à la fonction parentale
- Accès au soin
- Familiarisation avec le droit commun
- Conception et réalisation du projet professionnel
- Accompagnement des demandes de regroupement familial

II. LA POPULATION ACCUEILLIE

Au 1^{er} janvier 2017, 12 ménages, soit 47 personnes - 22 adultes, 25 enfants- étaient accompagnés par l'AEL.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017 10 ménages soit 33 personnes (17 adultes dont 2 enfants majeurs, 16 enfants) ont intégrés l'action. 10 autres, soit 40 personnes dont 18 adultes en sont sortis

Au 31 décembre 2017, 12 ménages, soit 41 personnes - 21 adultes et 20 enfants- étaient accompagnés.

22 ménages dont 81 personnes (39 adultes et 42 enfants) ont donc bénéficié d'un accompagnement au cours de l'année 2017.

LE MODE D'ORIENTATION

En 2017 les orientations vers notre action ont été prononcées sur la base de la fiche de demande d'orientation (jointe en annexe) que nous avons communiquée aux structures qui accueillent ou rencontrent potentiellement des réfugiés (CADA, ATSA, CAO, CMS...).

Nous avons indiqué à nos partenaires que nous souhaitions prioriser l'accompagnement des personnes ayant terminé le parcours linguistique éventuellement prescrit dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (C.I.R.) - d'une part parce que l'apprentissage du français est un préalable nécessaire à l'insertion professionnelle mais également parce que les horaires habituels des cours de français ne permettent pas la mise en place de rencontres fréquentes avec leur référent- . Cependant le niveau de français des personnes n'est pas un critère de refus de l'orientation vers l'AEL.

Grâce à un travail partenarial construit, les demandes d'orientations nous sont adressées directement par mail. Elles sont ensuite étudiées lors de nos réunions d'équipe hebdomadaires.

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

22 ménages dont 81 personnes (39 adultes en âge d'occuper un emploi et 42 enfants) ont bénéficié d'un accompagnement au cours de l'année 2017.

La composition familiale des ménages accompagnés

Composition familiale	Homme isolé	Femme isolée	Couple avec enfant	Couple sans enfant	Parent isolé	TOTAL personnes
Adultes (dont 2 enfants majeurs)	6		0	2	1	39
Enfants mineurs			39		3	42
Nombre total de personnes accompagnées	6		67	2	4	81
Nombre total de ménages accompagnés	6		14	1	1	22

En 2017, la majorité des ménages accompagnés est composée de couple avec enfants, soit 14 ménages sur 22. Nous avons accompagné cette année, deux fois plus d'hommes seuls, qu'en 2016

Nous avons observé que les personnes accompagnées par l'AEL, ont parfois un ou plusieurs membres de leur famille (ascendant ou descendant) resté(s) dans leur pays d'origine. Dans le cadre de nos missions, nous accompagnons les personnes dans leur projet d'intégration en France mais plus globalement dans leur projet de vie.

Cette année nous avons travaillé sur 3 demandes de réunification familiale. Ces demandes concernaient des enfants mineurs dont les parents avaient dû quitter leur pays d'origine sans pouvoir les emmener avec eux.

Nous avons aidé les familles à constituer les dossiers auprès du bureau des familles de réfugiés à Nantes et auprès des différentes ambassades, à prendre des rendez-vous auprès des différentes ambassades et à faire le lien/le suivi des demandes auprès de ces différentes administrations. En Décembre 2017, les demandes n'avaient pas abouties. Cependant pour l'une des demandes le consulat nous a confirmé par écrit que la demande de visa long séjour aboutirait, en début 2018.

Âge

Tranches d'âges	Nombre de ménages
Moins de 3 ans	12
3 – 17 ans	29
18 – 24 ans	5
25 – 39 ans	26
40 – 59 ans	9
60 et plus	
Total :	81

- 29.26 % des enfants ont moins de 3 ans. Si les parents veulent accéder à l'emploi ou la formation il est nécessaire de trouver un mode de garde adapté. Nous évoquerons cet aspect dans la suite de ce bilan.
- 65% des 40 adultes accompagnés, ont entre 25 et 39 ans. Ils constituent un public assez jeune, ayant majoritairement une expérience professionnelle dans les pays d'origine et rencontrent potentiellement moins de difficultés liées à la santé et/ou l'apprentissage de la langue, que le public dit « sénior ».

Les dispositifs de provenance

Situation au moment de l'entrée dans l'action	Nombre de ménages
Programme d'accueil de ressortissants Syriens-Coallia	3
Structure d'hébergement spécialisé (CAO, HUDA, ATSA, CADA, ...) demandeur d'asile	14
Accueil réfugiés Aprémis	1
Logement autonome	3 *
Autres : Réunification Familiale	1

* ces 3 ménages ont d'abord été orientés vers notre Action de Transition et d'Insertion lors de leur sortie des dispositifs spécialisés les ayant accueillis (2 ménages accompagnés dans le cadre du Programme d'accueil de ressortissants Syriens-Coallia et 1 homme après une prise en charge par une Structure pour Personnes Régularisées du département). Après évaluation, il s'est avéré qu'un accompagnement renforcé vers l'emploi était nécessaire. Nous les avons donc réorientés vers l'AEL, qu'ils ont intégré dès que cela a été possible.

Nationalité : Origine géographique des ménages accompagnés en 2017

	Pays de provenance	Nombre de ménage	Nombre d'adultes	TOTAL
EUROPE DE L'EST	KOSOVO	1	2	2 ménages, soit 4 adultes
	RUSSIE	1	2	
ASIE	SYRIE	10	21	16 ménages, soit 30 adultes
	BANGLADESH	1	2	
	SRI LANKA	1	2	
	AFGANISTAN	2	2	
	IRAK	2	3	
AFRIQUE	CONGO	2	2	4 ménages, soit 5 adultes
	ERYTHREE	1	1	
	NIGERIA	1	2	

Au cours de l'année 2017, 73% des ménages, soit 16 ménages sur 22 proviennent de l'Asie. La nationalité la plus représentée est celle de la Syrie, 45.45 % (10 ménages sur 22). Ceci est bien sûr à mettre en corrélation avec la situation géopolitique de ce pays.

Le statut administratif des ménages (lors de leur entrée dans l'action)

- 16 ménages ont obtenu un statut de réfugié
- 5 ménages ont obtenu une Protection Subsidiaire
- 1 ménage est dans une situation « mixte » : le mari est réfugié, l'épouse est titulaire d'une carte de résident au titre de conjoint de réfugié

Niveau linguistique :

Niveau linguistique	Nombre de ménages
Utilisateur débutant	19
Intermédiaire usuel	1
Expérimenté	2
Total :	22

Nous basons notre évaluation de la maîtrise de la langue française, sur la compréhension réciproque en situation d'entretien : les personnes sont-elles capables de se faire comprendre et sont-elles capables de nous comprendre ?

Nous évaluons également leurs capacités à lire, à comprendre les documents, courriers qu'ils reçoivent, ainsi que leurs capacités à remplir des formulaires.

A l'entrée dans l'action, le niveau linguistique des ménages accompagnés est majoritairement celui d'un utilisateur débutant. Notons que pour les 2 ménages ayant un niveau expérimenté, ceci s'explique par le pays de provenance dont la langue officielle est le Français.

Les 22 ménages avaient tous signé leur Contrat Intégration Républicaine avant leur entrée sur l'action. Parmi eux, 20 ménages ont bénéficié d'heures de FLE (Français Langue Etrangère) prescrites dans le cadre du CIR.

Sur ces 20 ménages, lors de leur entrée dans l'action :

- 10 ménages avaient terminé le parcours FLE
- 5 ménages étaient en cours de parcours FLE
- 6 ménages n'avaient pas débuté les cours de FLE

Ces temps d'apprentissage sont fondamentaux pour la mise en œuvre de leur projet d'insertion professionnelle. Ces cours permettent aux personnes d'acquérir les bases nécessaires à la compréhension et à la communication avec leur environnement. L'acquisition de ces compétences en langue Française sont un préalable indispensable à l'intégration d'un autre type de formation - FLE pôle emploi, formation PAL, formation qualifiante- ou pour accéder à l'emploi.

Par ailleurs, maîtriser la langue du pays d'accueil permet aussi et essentiellement à chacun d'être autonome dans toutes les démarches du quotidien.

Qu'il s'agisse d'une personne qualifiée dans son pays d'origine ou non, si elle souhaite reprendre des études ou se qualifier professionnellement, il est indispensable de maîtriser au préalable un minimum la langue Française. Les exigences de « maîtrise de la langue » demandées par les établissements pédagogiques (université, écoles supérieures ou centres de formation professionnelles pour adultes) varient en fonction du niveau visé, du contenu théorique prévu au programme, mais aussi des ressources des établissements et des dispositifs adaptés mis en place ou non.

Situation au regard de l'emploi et des ressources

Nature des revenus	Nombre ménages
RSA	19
AAH	1
Autre : ATA	2
Sans ressources	
Total :	22

A l'entrée dans l'action AEL, les revenus des ménages sont majoritairement constitués du RSA. Notons que 2 jeunes de moins de bénéficiaient de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA). Rappelons que cette allocation a été supprimée au 1er septembre 2017.

Niveau de qualification et expérience professionnelle

	Niveau de qualification dans le pays d'origine selon la nomenclature Française ¹						
	VI	Vbis	V	IV	III	II	I
Nombre personnes	19	0	2	10	3	1	4

Sur les 39 adultes accompagnés en 2017, 19 personnes avaient un niveau VI c'est-à-dire que la scolarité des personnes n'a pas été au-delà de l'âge de l'obligation scolaire.

Le deuxième niveau de qualification le plus représenté est le niveau IV, soit 10 personnes, ce niveau correspond à l'obtention du diplôme du Baccalauréat.

Expériences dans le pays d'origine

Nombre d'années d'expérience professionnelle dans le pays d'origine	0	1 à 5 ans	6 à 10 ans	+ 10 ans
Nombre de personnes	13	9	6	11

¹

- Niveau VI, n'allant pas au-delà de l'âge de la scolarité obligatoire
- V bis, Formation d'une durée maximum d'1 an après le collège
- V niveau CAP, BEP, brevet des collèges
- IV niveau BAC
- III Niveau bac +2
- II Niveau bac +3
- I niveau bac +5, ingénieur, doctorat

Notons que 13 personnes sont identifiées comme n'ayant aucune expérience professionnelle, cela ne signifie pas qu'elles sont dénuées de compétences et de capacités.

En effet, pour une partie il s'agit de femmes qui étaient foyer dans leur pays d'origine. Ce statut est valorisé dans certaines cultures et fait appel à de nombreuses compétences.

Pour l'autre partie, il s'agit de jeunes de moins de 25ans, qui ont quitté leurs pays mineurs et qui, en raison du contexte sociopolitique qu'ils ont fui, n'ont pas pu suivre d'études. L'accompagnement proposé consiste alors à identifier les compétences que les personnes ont développées dans leur sphère personnelle, par leur expérience de vie et par les gestes pratiqués dans la vie quotidienne (couture, cuisine, maraîchage, élevage, musique...) et de leur faire prendre conscience que tous ces acquis (gestes techniques et comportements, attitudes adoptées face à une situation) peuvent être transférés vers un, des métiers.

Pour les personnes ayant eu une expérience professionnelle dans leur pays d'origine, l'accompagnement va dans un premier temps s'appuyer sur l'étude du niveau de qualification.

Il est impossible en France d'obtenir une équivalence du diplôme obtenu dans le pays d'origine mais il est possible, en constituant un dossier, d'obtenir la délivrance d'une attestation de comparabilité. Ainsi, les personnes ayant un niveau I dans leur pays d'origine, obtiennent souvent une attestation de comparabilité de niveau II selon la nomenclature Française.

Ce document peut permettre de reprendre des études ou d'accéder au marché de l'emploi dans le domaine de spécialisation initiale. La décision finale prise quant à une candidature à un emploi, à une demande de formation ou au souhait de reprise d'un cursus universitaire, revient à l'établissement ou à l'employeur, particulièrement si la profession envisagée n'est pas réglementée.

Nous le verrons tout au long de ce rapport, plusieurs éléments, tels que le niveau de connaissance du français, ou encore le niveau de qualification, sont déterminants dans le processus d'insertion.

III. MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'A.E.L. propose un accompagnement social global individuel et personnalisé. L'accompagnement comprend à ce titre plusieurs axes de travail, dont l'objectif final est de favoriser l'intégration sociale et de permettre aux personnes de (re)conquérir une certaine autonomie par le biais du logement, de l'emploi, de la santé, de la culture et de l'accès à leurs droits (CAF, CPAM, MDPH..).

L'accompagnement est contractualisé : un contrat est signé entre les ménages, l'éducatrice spécialisée et la chargée d'insertion professionnelle.

Ce contrat d'accompagnement social a pour objectif de définir les engagements respectifs des deux parties. Il précise les axes de travail à accomplir ensemble, les objectifs et les moyens. Santé, insertion sociale et/ou professionnelle, parentalité, accès à la culture, etc., sont autant de domaines pouvant concerner l'accompagnement social et professionnel. Les questions d'accès aux droits et à l'emploi sont souvent au cœur des objectifs.

IV. LA SORTIE DE L'ACTION

10 ménages sont sortis de l'action, soit 40 personnes (18 adultes, 22 enfants)

- Accompagnement volet social : 3
- Accompagnement volet emploi : /
- Accompagnement volets social et emploi : 7

Notons qu'en accord avec les personnes concernées, nous avons choisi, dans 3 situations de mettre un terme à l'accompagnement sur le volet social au vu de l'autonomie dont les ménages faisaient preuve tandis que, sur le volet professionnel, nous continuons l'accompagnement car les objectifs ne sont pas encore atteints.

Durée totale d'accompagnement moyenne : 16.60 mois

- Volet accompagnement social : 17.02 mois
- Volet accompagnement vers l'emploi : 16.18 mois

En moyenne la durée de l'accompagnement proposé par l'AEL en 2017 a été de 1an et quatre mois. Cette durée de prise en charge s'explique par la spécificité du public accompagné. En effet, tous les ménages accompagnés sont primo-arrivants.

A leur entrée dans l'action les ménages étaient en France depuis en moyenne 1an et 8 mois. Nous pouvons observer que sur les 22 ménages accompagnés en 2017, 11 ménages étaient en France depuis moins d'un an à leur entrée sur l'action.

Cette donnée est à prendre en compte dans le sens où l'accompagnement proposé nécessite un rythme de rendez-vous très soutenu et qu'il nécessite du temps car les ménages sont peu autonomes dans les démarches au quotidien. La barrière de la langue, la méconnaissance des missions des administrations et plus généralement du système Français, la fragilité psychologique liée au parcours d'exil constitue potentiellement de nombreuses difficultés rencontrées par les personnes.

Ces obstacles peuvent être longs à franchir et demandent un accompagnement spécifique. Soulignons que de nombreux partenaires œuvrant dans les dispositifs de droit commun (réfèrent RSA, assistantes sociales de secteur, mesures ASLL, conseillères sociales de la mairie...) ont pu nous renvoyer leurs difficultés à accompagner des personnes primo-arrivants. Leur mode de fonctionnement rend difficile la réponse aux besoins de n'est pas adapté au profil de ce public : nombre de ménages accompagnés, rythmes des rendez-vous peu soutenus, manque de connaissance du droit des étrangers, prise en charge courte (mesure ASLL) sont quelques exemples des contraintes rencontrées par nos partenaires. Grâce à un travail de communication important, l'AEL a su trouver une place au sein du paysage Amiénois, devenant un dispositif reconnu et soutenant pour les partenaires dans l'accompagnement du public primo-arrivants.

Composition familiale des ménages sortis :

Composition familiale	Homme isolé	Femme isolée	Couple avec enfant	Couple sans enfant	Parent isolé	TOTAL
Adultes	2		14	2		18
Enfants mineurs			22			22
Nombre total de personnes sorties	2		36	2		40
Nombre total de ménages sortis	2		7	1		10

Sur les 22 ménages accompagnés par l'AEL durant l'année 2017, 10 ménages sont sortis de l'action. La décision de mettre fin à l'accompagnement s'est faite de manière conjointe avec les personnes accompagnées. Cette décision s'est prise en s'appuyant sur l'autonomie dont faisait preuve les personnes dans la gestion du quotidien et la connaissance de leur nouvel environnement.

Mais aussi par une définition claire de leur projet d'insertion professionnelle et la concrétisation de ce projet par un accès à l'emploi ou à une formation qualifiante.

Âge des personnes constituant les ménages :

Tranches d'âges	Nombre
00 – 17 ans	22
18 – 24 ans	
25 – 39 ans	15
40 – 59 ans	3
60 et plus	
Total :	40

Niveau linguistique :

Niveau linguistique	Nombre de ménages	Nombre de personnes (adultes)
Utilisateur débutant	1	2
Intermédiaire usuel	8	13
Expérimenté	1	3
Total :	10	18

En comparant le tableau concernant le niveau linguistique des ménages à l'entrée sur l'action et celui-ci, nous pouvons noter que le niveau en Français des personnes accompagnées a progressé. Il est passé d'un niveau « utilisateur débutant » à celui « d'utilisateur intermédiaire/usuel ».

Ressources :

Nature des revenus	Protection subsidiaire	Réfugiés	TOTAL
RSA	1	4	5
AAH			
Pension d'invalidité			
Retraite			
Allocation chômage			
Salaire CDI			
Salaire CDD			
Salaire CDDI+RSA		4*	4
Garantie Jeune			
Salaire liée à l'auto-entreprenariat		1	1
Total :			10

* 3 ménages sur 4 cumulent du salaire et du RSA car un des deux membres du couple travaille.

Précisons que sur les 10 ménages sortis de l'action, une fin d'accompagnement sur les deux volets (social et professionnel) s'est faite pour 7 ménages.

Parmi ces 7 ménages :

- 4 ménages ont pour ressources un salaire et du RSA.
- 1 ménage bénéficie d'un salaire lié à son activité d'auto-entrepreneur.
- 2 ménages sont sortis de l'action en continuant à bénéficier du RSA :
 - Un des ménages a, après plusieurs démarches en vue d'accéder à l'emploi, exprimé sa volonté de mettre fin à l'accompagnement sur le volet professionnel en raison des problèmes de santé et de l'âge respectif des conjoints (plus de 50 ans) confronté à l'épreuve des faits, le père de famille a accepté l'idée qu'une insertion professionnelle était difficile.
 - Un des ménages a entrepris des démarches de recherche d'emploi dans le bassin Amiénois, ces démarches sont restées vaines : son trop faible niveau de maîtrise du français lui était systématiquement opposé. Il a ensuite préféré orienter ses recherches d'emploi vers la région parisienne, soutenu par des amis compatriotes. Il a d'ailleurs, depuis sa sortie du dispositif, signé un premier contrat de 6 mois.

Type emploi et/ou formation

1 personne a signé un CDDI en tant qu'aide menuisier
1 personne a signé un CDDI en tant qu'agent polyvalent du bâtiment
1 personne a signé un CDDI en tant qu'aide maçon
1 personne a signé un CDDI en tant qu'employé en repasserie
1 personne a créé son activité professionnelle sous le statut d'auto entrepreneur en qualité de professeur de danse.

Projets de formations travaillés et aboutis :

18 projets de formations ont été approfondis avec les adultes accompagnés, 11 ont aboutis, selon la répartition suivante :

Nature du dispositif de formation	Projets aboutis
FLE Universitaire	4
FLE Pôle-emploi	3
OCC	1
PAL	1
FLE Région (chèque pass formation »	1
Formation qualifiante	0
Reprise d'étude universitaire	1 (en tant qu'auditeur libre)

8 personnes ont travaillé un projet d'entrée en formation FLE pôle emploi travaillés, parmi elles :

- 4 personnes n'ont pu entrer dans cette formation, leur niveau de français ayant été jugé insuffisant
- 1 personne n'a pas été retenu, son niveau de français ayant été évalué trop élevé

2 personnes ont travaillé un projet de formation PAL :

- 1 n'a pas été retenue, son niveau de français écrit était insuffisant
- 1 personne a accédé au dispositif PAL après que sa candidature ait été initialement refusé en raison du niveau de qualification, trop élevé, obtenu dans son pays d'origine. Les critères d'accès ont ensuite été revus, faute de candidatures adaptées pour mettre en œuvre ce dispositif de formation, ce qui a permis son entrée en formation.

3 projets de formations FLE financés par du chèque Pass formation région ont été travaillés :

- 2 personnes n'ont pu accéder à ce dispositif, la région n'ayant pas, en fin d'année 2017, prévue de budget pour ce dispositif. (Projets travaillés en août 2017).

De la même manière 1 projet de formation qualifiante ainsi que 3 projets basés sur une reprise d'études, les personnes n'ont pu aboutir en raison d'un niveau de maîtrise de la langue Française insuffisant. Notons que les personnes concernées avaient pourtant bénéficié de cours de FLE dans le cadre universitaire.

Situation au regard du logement

Destination des ménages en sortie :	Protection subsidiaire	Réfugiés	total
Logement autonome auprès d'un bailleur social	1	9	10

Les 10 familles qui sont sorties de notre dispositif ont accédé à un logement autonome dans le parc public.

Notons que nous poursuivons l'accompagnement des familles, après leur accès au logement, pendant le temps nécessaire à l'installation dans un nouvel environnement, de manière à sécuriser les parcours de chacun. Cette poursuite de notre accompagnement permet également aux bailleurs d'avoir recours à notre service si un problème survient.

V. LA LISTE D'ATTENTE ET SA GESTION

A titre indicatif, en 2017, 50 ménages ayant une protection internationale ont été orientés vers l'action AEL par les différents partenaires intervenant sur le territoire de la Somme.

Nous recevons aujourd'hui nombre d'orientations émanant des référents RSA, ou ASLL ainsi que du CCAS. Ce sont là de nouveaux partenaires orienteurs, précédemment seuls les opérateurs œuvrant dans le champ de l'asile orientaient les familles devant quitter les dispositifs spécialisés vers nos actions.

Notons que le changement de mode de fonctionnement des MDSI, et la réception dans le cadre de permanences, génèrent pour les BPI, qui sont depuis peu de temps sur le territoire, des difficultés de repérage face à la multiplicité des intervenants.

Il nous semble possible de déduire que les sorties des dispositifs spécialisés, et l'orientation vers le droit commun interviennent dans des délais très courts qui peuvent être préjudiciables au bon déroulement des parcours des personnes concernées. Par ailleurs la spécificité des problématiques des bénéficiaires d'une protection internationale demeure insuffisamment connue.

Le réseau partenarial départemental est en construction permanente, l'inscription de nos actions dans le territoire est aujourd'hui effective mais nous ne pouvons, au vu des moyens alloués accompagner l'ensemble des personnes qui nous sont orientées.

Bilan synthétique de l'action menée en 2017

22 ménages ont été accompagnés dans l'action, ils représentent **81 personnes** dont **39 adultes** en âge d'occuper un emploi ou une formation professionnelle

10 ménages ont été relogés dans un logement pérenne dans le parc social en 2017 (8 en 2016

La durée moyenne de prise en charge, des 10 ménages sorties de l'action a été de 1 an et 4 mois

11 personnes ont accédé à une formation :

8 formations linguistiques : 3 formation pôle emploi, 4 FLE universitaire (préparation à l'entrée ou au retour dans un parcours universitaire), 1 FLE Région (chèque pass formation »

1 « objectifs compétences clés »

1 formation pré qualifiante (PAL)

1 reprise d'études universitaires en tant qu'auditeur libre

5 personnes ont accédé à l'emploi :

3 CCDI dans le cadre des chantiers d'insertion gérés par notre association

1 CDDI signé avec une entreprise d'insertion locale

1 personne a créé son activité professionnelle sous le statut d'auto entrepreneur

L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS RELOCALISÉS

I. DESCRIPTION RAPIDE DE L'ACTION

L'Accueil Réfugié géré par notre Association s'inscrit dans le cadre du dispositif national d'accueil de personnes réfugiées mis en place par le plan « Répondre au défi des migrations : Respecter les droits et faire respecter les droits » présenté le 17 juin 2015 par le ministre de l'intérieur et le ministre du logement, pour les personnes originaires de Syrie, Soudan, Erythrée, Irak. Ce programme s'inscrit lui-même dans le « programme européen de relocalisation des réfugiés » décidé par le Conseil de l'Union Européenne.

Une circulaire, en date du 9 février 2016, offre également la possibilité d'accueillir des personnes réfugiées et bénéficiaires d'une protection internationale sur le territoire français ne relevant pas du programme européen de relocalisation.

Dans le département l'objectif était d'accueillir environ 120 personnes sur une période de deux ans (de fin 2015 à 2017). Deux opérateurs ont été sollicités par la D.D.C.S pour mettre en place ce dispositif : notre association et COALLIA. 30 logements ont été mis à disposition de ce dispositif par des bailleurs sociaux et des propriétaires privés : 20 par l'OPAC, 3 par l'OPSOM, 2 par l'ODA, 1 par la mairie de Fressenneville, 1 par la mairie de Senarpont, 3 par l'Évêché d'Amiens.

Cet objectif n'a pas été atteint. Par ailleurs, à la fin de l'année 2017 COALLIA a souhaité se retirer de ce dispositif que la DDCS nous a demandé de reprendre dans sa totalité.

Les modalités d'orientation et d'admission

L'orientation des familles est prononcée par la Plateforme Nationale pour le Logement des Réfugiés gérée par le Groupement d'Intérêt Public « Habitat et Intervention Sociale » et de la Délégation Interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL).

Au niveau local, c'est la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui pilote le dispositif et les orientations.

Un Comité de Pilotage réunissant l'ensemble des acteurs, tant associatifs qu'institutionnels s'est réuni mensuellement en 2017, sous l'égide de Madame THIEBAUT-ROUSSON, directrice adjointe de la DDCS de la Somme et coordinatrice départementale du dispositif d'accueil.

Un document dit « accord de proposition logement » nous est adressé par la plateforme. Ce document procure des informations générales sur les personnes orientées, et porte leur signature ce qui devrait garantir leur accord et leur information préalable... Nous avons pourtant constaté que les personnes accueillies dans le département de la Somme et venant d'autres départements ne l'avaient pas été en fonction d'un projet individuel affirmé.

Les orientations prononcées l'étaient initialement exclusivement en faveur de ménages originaires de Centre d'Accueil et d'Orientation, de Centre de d'Accueil de Demandeurs d'Asile venant d'autres départements que celui de la Somme.

Après différents échanges en comité de pilotage, et pour répondre aux besoins de fluidification du dispositif départemental d'accueil des réfugiés, il a été rendu possible de travailler à des orientations émanant des CAO locaux (ADOMA, « Accueil et Promotion »).

En 2017 les ménages ont été accueillis dans le cadre de logements mis à disposition par l'OPAC d'Amiens, (essentiellement situés à Amiens Nord) et par des particuliers à Senarpont-

Tous les logements sont préalablement équipés : mobilier (en lien avec Emmaüs), électroménager (dons de Whirlpool), matériel de cuisine et literie (dons du diocèse, particulier), un kit « hygiène-entretien-toilette » est fourni (dons Croix Rouge), un kit « alimentaire de base » est fourni par la Banque Alimentaire.

Les modalités d'accompagnement

L'hébergement : les ménages signent une convention d'hébergement avec l'association APREMIS qui fixent les règles de leur prise en charge dans le logement mis à disposition (participation aux frais d'hébergement, etc..).

L'accompagnement est formalisé dans le cadre d'un contrat d'accompagnement social qui porte sur les aspects suivants :

- Régularisation de leur situation administrative : démarches OFPRA en vue de l'obtention de documents d'état civil, démarches à la Préfecture en vue du changement d'adresse de récépissé de titre de séjour et pour l'édition de la carte de séjour, réunification familiale...
- Démarches liées à la santé : ouverture droits CMU, vaccination, bilan de santé, ...
- Démarches d'accès aux ressources : RSA, APL, ...
- Mise en place de démarches d'insertion : inscription Pôle Emploi, Mission Locale, ...
- En lien avec l'OFII, mise en place du parcours d'Intégration : Contrat d'Accueil et d'Intégration, apprentissage du français
- Scolarisation des enfants, soutien à la scolarité, ...
- Repérage dans la ville et le quartier
- Accompagnement dans le logement (entretien, règlement loyer,)
- Consolidation des liens avec les administrations et les services de proximité.
- Procédure de regroupement familial

I. LA POPULATION ACCUEILLIE

Au 1^{er} janvier 2017, 11 ménages, soit 14 personnes (12 adultes et 2 enfants) étaient hébergés dans le cadre de l'Accueil Réfugiés Relocalisés

Au 31 décembre 2017, 13 ménages, soit 27 personnes (16 adultes et 11 enfants) étaient hébergés

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017, 15 ménages ont intégrés l'action, soit 36 personnes (20 adultes et 16 enfants).

26 ménages dont 50 personnes (32 adultes et 18 enfants) ont donc bénéficié d'un accompagnement au cours de l'année 2017.

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS La composition familiale des ménages accompagnés

Composition familiale	Homme isolé	Femme isolée	Couple avec enfant	Couple sans enfant	Mère isolée	Accompagnement 2017
Adultes	13	5	6		2	20
Enfants mineurs			16		2	18
Nombre total de personnes accompagnées	13	5	28		4	50
Nombre total de ménages accompagnés	13	5	6		2	26

Nous avons majoritairement accueilli des personnes isolées ; 18 personnes dont 13 hommes

Le parc de logement mobilisé induit beaucoup de cohabitation dans les logements, ce qui implique un mode d'accompagnement plus complexe.

Au-delà de l'accompagnement à l'installation sur Amiens, nous travaillons avec les personnes à l'élaboration de leur projet de vie.

Par exemple, en 2017, nous avons observé que les personnes accompagnées avaient des membres de leur famille restés au pays d'origine ou dans un pays tiers. Nous avons travaillé 7 demandes de réunification familiales. Ces demandes concernaient les conjoints et les enfants de personnes qui avaient dû quitter leur pays sans pouvoir les emmener avec eux.

Nous avons aidé à la constitution des dossiers auprès du bureau des familles de réfugiés à Nantes et auprès des ambassades. Nous avons suivi ces demandes auprès des ambassades.

En 2017, 5 demandes ont abouti, qui ont pour heureuse conséquences l'arrivée de 5 conjoints et de 15 enfants de personnes accompagnées.

Âge

Tranches d'âges	Nombre de ménages
0 – 17 ans	18
18 – 24 ans	2
25 – 39 ans	19
40 – 59 ans	11
60 et plus	
Total :	50

Au cours de l'année 2017, hormis les enfants, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 25-35 ans. Soit un public assez jeune, ayant déjà eu de l'expérience professionnelle dans son pays d'origine et rencontrant/cumulant potentiellement moins de difficultés liées à la santé et/ou l'apprentissage de la langue.

Les lieux d'hébergement à l'entrée dans l'action

En 2017, nous constatons que l'ensemble des ménages sont originaires de structures d'hébergement spécialisé où ils ont travaillé leur demande d'asile et obtenu leur protection internationale. Ils dépendent de dispositifs au sein desquels la sortie doit intervenir dans des délais contraints après la notification de l'obtention d'une protection internationale.

L'objectif de notre action vise à sécuriser le parcours de ces ménages et à fluidifier les dispositifs d'accueil qui demeurent saturés.

Nous pouvons préciser qu'en 2017, suite à la demande que nous avons formulée de pouvoir accueillir des personnes issues de structures d'hébergement spécialisé locales, nous avons accueilli 9 personnes majeures isolées provenant de CAO de la Somme

En 2017, 65,4% des ménages présents provenaient donc d'autres départements et 34,6% des ménages provenaient du département. A noter également que les ménages provenaient principalement des départements d'Ile de France pour 19,2%.

Origine géographique des ménages intégrés dans l'action

	Pays de provenance	Nombre de ménage	Nombre d'adultes	TOTAL
ASIE	TIBET	9	9	17 ménages, soit 22 adultes
	AFGHANISTAN	5	7	
	SYRIE	2	4	
	IRAK	1	2	
AFRIQUE	SOMALIE	1	1	8 ménages, soit 8 adultes
	ERYTHREE	1	1	
	SOUDAN	3	3	
	ETHIOPIE	3	3	
EUROPE	UKRAINE	1	2	1 ménage soit 2 adultes

Au cours de l'année 2017, la majorité des ménages accueillis proviennent l'Asie, soit 17 ménages sur 26 (65,3%). Nous notons que cette année, nous nous éloignons des objectifs d'accueil initiaux fixé par le Plan national d'accueil de réfugiés crée en 2015.

Rappelons ici que ce dispositif a été élargi en 2016 à toute personne titulaire d'une protection internationale.

Il est à noter que sur les 26 ménages accompagnés, 15 étaient sur le territoire français depuis moins d'un an.

Nous avons constaté que cela induisait pour les personnes un processus d'intériorisation des enjeux de leur situation nouvelle. Bien souvent, il faut faire le deuil de sa vie affective, sociale, professionnelle antérieure. Cela se traduit dans l'accompagnement par un travail d'écoute et de compréhension des souffrances que cela induit.

Le statut administratif des ménages (lors de leur entrée dans l'action) :

- 23 ménages ont obtenu un statut de réfugié
- 3 ménages ont obtenu une Protection Subsidiaire

5 ménages accueillis dans le dispositif ont vu leur demande de réunification familiale aboutir durant l'année 2017.

Dans ce cas, les conjoints rejoignant peuvent faire le choix soit d'exprimer une demande l'asile auprès de l'OFPRA, soit de demander une régularisation administrative auprès de la préfecture au titre de conjoint de réfugié.

Deux ménages étant encore accompagnés dans le dispositif au moment du regroupement familial, nous avons travaillé les demandes d'asile des conjoints rejoignant auprès de l'OFPRA (lien avec car 60, prise de rendez-vous en préfecture de l'Oise, constitution des dossiers, du récit de demande d'Asile,...) Nous avons fait le choix au nom du principe d'unité de famille d'accueillir, de manière officieuse, une famille rejoignant (femme +1 enfant) au sein d'un appartement initialement prévu pour accueillir des personnes isolées en cohabitation, pendant les 3 mois qui ont été nécessaires à la mise en place d'une solution plus adaptée.

Niveau linguistique :

Niveau linguistique	Nombre de ménages
Utilisateur débutant	25
Intermédiaire usuel	
Expérimenté	1
Total :	26

Nous basons notre évaluation sur la maîtrise de la langue française, sur la compréhension réciproque en situation d'entretien : les personnes sont-elles capables de se faire comprendre et sont-elles capables de nous comprendre ?

Nous évaluons également leurs capacités à lire, à comprendre les documents, courriers qu'ils reçoivent, ainsi que leurs capacités à remplir des formulaires.

L'ensemble des personnes accueillies et accompagnées en 2017 sont originaires d'un pays non francophone. A l'entrée dans l'action le niveau linguistique des ménages accompagnés est majoritairement celui d'un utilisateur débutant.

Une personne maîtrisait parfaitement la langue française. Néanmoins celle-ci était sur le territoire français depuis plus de 5 ans.

La non maîtrise de la langue française constitue une difficulté majeure, tant dans le quotidien de l'accompagnement, que dans le processus d'insertion des personnes. Elle constitue un frein réel à la dynamique d'insertion, la maîtrise de la langue française demeure une clé d'entrée importante pour l'accès à l'emploi, la formation professionnelle, .

Toutes les personnes avaient signé un contrat d'Intégration Républicaine avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration qui leur permet de bénéficier d'une formation en Français Langues Étrangères (FLE), en général de 200h.

L'apprentissage du français intervient comme un fil rouge pendant l'accompagnement que nous proposons aux personnes.

A leur arrivée dans l'action, les personnes attendent en moyenne 3 mois avant d'intégrer cette formation. Il convient de rechercher des formations en amont, mais aussi en aval de l'action de l'OFII, les niveaux atteints n'étant souvent pas suffisants. Des orientations vers le tissu associatif (Croix Rouge,) ont ainsi été proposées pour démarrer et poursuivre l'apprentissage du français.

L'acquisition de la langue française est un enjeu important dans le parcours des personnes pour leur permettre d'accéder à une formation (FLE Pôle Emploi, PAL,...) ou un emploi.

Situation au regard de l'emploi et des ressources

A leur entrée dans l'action :

- 24 ménages ouvraient potentiellement droit au RSA et nous les avons accompagnés, lorsque c'était nécessaire, dans l'ouverture de ces droits. Au cours de l'année 2017, 17 ménages accompagnés étaient titulaires du RSA.
- 1 personne isolée bénéficiait de l'Allocation Temporaire d'Attente versé par le Pôle Emploi. Celle-ci avait moins de 25 ans mais son statut de personne placée sous protection subsidiaire lui ouvrait droit à l'allocation versée par le Pôle Emploi.
- 1 jeune majeur de moins de 25 ans a bénéficié d'une allocation de subsistance de 4 euros versée dans le cadre de la prise en charge proposée.

Au cours de l'année 2017, 7 personnes ont accédé à l'emploi. Parmi ses personnes :

- 5 ont trouvé un emploi en CDI à temps partiel dans la restauration (cuisine, service) à Amiens.
- 2 personnes ont trouvé un emploi en CDD à temps partiel dans la restauration hors d'Amiens.
- Enfin, une personne a signé un contrat CDD à temps plein en tant que manœuvre du bâtiment sur Amiens.

II. MODALITÉS/ BILAN D'ACCOMPAGNEMENT

L'Accueil Réfugié propose un accompagnement social global individuel. L'accompagnement comprend à ce titre plusieurs axes de travail, dont l'objectif final est de favoriser l'intégration sociale et de permettre aux personnes de (re)conquérir une certaine autonomie par le biais du logement, de l'emploi, de la santé, de la culture et de l'accès à leurs droits (CAF, CPAM, MDPH..).

On l'a dit, l'accompagnement est contractualisé : un contrat est signé entre les ménages, et l'éducateur spécialisé.

L'objectif principal de l'Accueil Réfugié est d'accompagner les personnes dans leur hébergement avec pour objectif qu'elles acquièrent suffisamment d'autonomie pour devenir les locataires du logement mis à leur disposition à Amiens. Ensuite, un travail au maintien dans le logement doit être mené.

En 2017 La composition des ménages, majoritairement composée de personnes isolées (65,4% des ménages accompagnés), nous a conduit à mettre en place de nombreux hébergements en cohabitation, ce qui a rendu cet objectif difficilement atteignable.

Ces personnes vivaient en cohabitation. Même si celle-ci se déroulait dans de bonnes conditions au quotidien, l'hypothèse de la colocation n'a pas été retenue car chaque personne a souhaité obtenir un logement seul.

Nous nous sommes questionnés sur la cohérence de certaines orientations pour lesquelles le projet de vie des personnes n'avait pas été pris en compte.

Effectivement nous avons constaté que 6 ménages sur 26 avaient pour objectifs de s'installer dans un autre département (Nord, Ile et Vilaine, le Rhône), avant d'arriver dans le département de la Somme.

Nous avons ainsi accueilli, une femme isolée Erythréenne et son fils, qui a obtenu le statut de réfugié alors qu'elle était hébergée à Montpellier, dans le village de SENARPONT, dans un logement proposé par des particuliers.

Même si la famille a bénéficié d'un accueil chaleureux et actif des propriétaires du logement (accompagnement physique pour certaines démarches, présence affective quotidienne). Cette femme, reconnaissante de l'investissement des particuliers, a indiqué que sa demande était un logement dans une grande ville. Cette famille a souffert d'un certain isolement dans le village, de l'éloignement d'une grande ville. Le peu de transports en commun et leur coût ont constitué des freins dans son apprentissage de la langue française et dans son insertion sociale.

L'ensemble de ces difficultés ont pu complexifier les modalités d'accompagnement dans un dispositif dont les délais de prise en charges sont contraints dans le temps (12 mois maximum).

Ces différentes situations génèrent bien souvent pour les personnes accompagnées de l'incompréhension et de la frustration. Elles ont également le sentiment d'être freiné dans leur parcours d'intégration même si elles ne montrent pas de réticence à l'accompagnement qui est proposé et se montrent volontaire dans celui-ci.

III. LA SORTIE DE L'ACTION

13 ménages, soit 26 personnes (17 adultes et 9 enfants), sont sortis de l'action.

La durée moyenne d'accompagnement par ménage est de 329 jours soit 10.78 mois. Cette durée d'accompagnement, voisine du maximum prévue par les termes de la convention concernant cette action, peut cependant apparaître courte dans la mesure où l'ensemble des ménages sont des primo arrivants.

Rappelons d'ailleurs ici que les personnes sont en France pour la plupart depuis moins d'un an.

Composition des ménages :

Composition familiale	Homme isolé	Femme isolée	Couple avec enfant	Mère isolée	Accompagnement 2017
Adultes	6	2	4	1	4
Enfants mineurs			8	1	5
Nombre total de personnes sorties	6	2	16	2	26
Nombre total de ménages sortis	6	2	4	1	13

Âge :

Tranches d'âges	Nombre
00 – 17 ans	9
18 – 24 ans	1
25 – 39 ans	10
40 – 59 ans	6
60 et plus	
Total :	26

La spécificité de ce public est à prendre en compte dans l'accompagnement qui nécessite un rythme de rendez-vous soutenu avec beaucoup d'accompagnement physique pour des personnes qui se sont souvent montrées peu autonomes dans leurs démarches au quotidien.

La sortie du dispositif est actée quelques semaines après l'accès au logement. En fonction de l'autonomie acquise par les personnes un relais s'effectue vers les dispositifs de droit commun, en fonction des besoins des personnes (assistantes sociales de secteur, référent RSA, conseillers sociaux de mairie...).

Une orientation vers l'Action de Transition et d'Insertion peut également être proposée lorsque des besoins spécifiques liés au statut administratif sont repérés.

Niveau linguistique :

Niveau linguistique	Nombre de ménages
Utilisateur débutant	8
Intermédiaire usuel	4
Expérimenté	1
Total :	13

En comparant le tableau concernant le niveau linguistique des ménages à l'entrée sur l'action et celui-ci, nous pouvons noter que le niveau en Français des personnes accompagnées a progressé mais que l'apprentissage du français demeure un enjeu important de leur parcours d'intégration.

Ressources :

Nature des revenus	Protection subsidaire	Réfugiés	TOTAL
RSA	1	5	6
AAH			
Pension d'invalidité			
Retraite			
Allocation chômage			
Salaire CDI		4	4
Salaire CDD		3	3
Garantie Jeune			
Autres (à préciser)			
Total :	1	12	13

Type emploi et/ou formation :

A la sortie du dispositif,

- 5 personnes étaient en situation d'emploi en CDI à temps partiel dans la restauration (cuisine, service) à Amiens.
- 2 personnes avaient un emploi en CDD à temps partiel dans la restauration hors d'Amiens.
- Enfin, une personne a signé un contrat CDD à temps plein en tant que manœuvre du bâtiment sur Amiens.

Il est à noter également que très peu de temps après la sortie du dispositif, une autre personne a trouvé un emploi dans la restauration en région parisienne. Et une autre également avait intégré un dispositif de formation en FLE financé par le pôle Emploi.

Situation au regard du logement :

Destination des ménages en sortie :	Protection subsidiaire	Réfugiés	total
Logement autonome auprès d'un bailleur social	1	6	7
Logement autonome auprès d'un bailleur privé			
Hébergement solidaire		1	1
Structure hébergement insertion		2	2
Structure hébergement urgence			
Hors département		2	2
Autres (à préciser) Hébergement Citoyen		1	1

En 2017 :

- 8 ménages ont accédé au logement autonome en signant un bail avec des opérateurs de logement social, dont un glissement de bail. Il est à noter que l'OPAC a été un acteur important dans l'accès au premier logement en France pour ces ménages en proposant la signature de 6 baux.
- 2 ménages ont quitté le département. Dans le Nord pour l'un en signant un bail avec un particulier, et dans l'Eure pour l'autre en étant accueilli en résidence sociale.
- 2 ménages ont intégré un dispositif d'hébergement mis en place par l'Association COALLIA (Amiens Logement Jeunes), dont un court séjour en hébergement solidaire chez des amis pendant deux semaines pour l'un des ménages.
- Enfin, un dernier ménage a fait l'objet d'une orientation en interne sur le dispositif « Hébergement citoyen ». Nous avons défendu ce projet d'accueil un peu particulier auprès de la DIHAL. En effet, une personne isolée a vu sa famille le rejoindre dans le cadre d'une réunification familiale. Il était très difficile de travailler l'accès au logement avec cette famille n'était pas possible en raison du statut administratif du conjoint rejoignant, demandeur d'asile.

L'HÉBERGEMENT CITOYEN

I. DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action poursuit un double objectif. D'une part elle vise à favoriser la mobilisation citoyenne, la capacité à vivre ensemble. Elle vise à faciliter la cohabitation, à accompagner les hôtes qui s'y engageront, à leur offrir un soutien et un espace d'expression, voire de médiation.

D'autre part elle vise à héberger des personnes réfugiées qui ne peuvent accéder au logement dès l'obtention d'une protection internationale et à les accompagner dans l'élaboration de leur projet d'insertion et d'intégration en France, en les orientant, en les soutenant dans la réalisation de leur projet et en construisant un réseau et un partenariat autour de leur projet. L'objectif général est donc de leur permettre d'accéder et de stabiliser leur accès à un logement en s'appuyant sur la construction et la mise en œuvre d'un projet professionnel « réalisable » afin d'accéder à une insertion sociale et professionnelle qui permette, ensuite, de se maintenir dans le logement obtenu.

L'action proposée doit donc permettre à chacun de connaître et de s'approprier ses droits et ses devoirs (de citoyen, de locataire...), afin de faire valoir les premiers et de respecter les seconds. Elle doit permettre d'identifier, de préciser puis de lever les freins à l'insertion des personnes ou familles concernées en se dotant des moyens adaptés en prenant appui sur les leviers les plus pertinents.

L'hébergement chez des particuliers, couplé à un accompagnement professionnel, individualisé et renforcé doit permettre de prendre le temps de construire, puis de mettre en œuvre, un projet personnel visant à accéder à une insertion sociale durable.

L'action a par ailleurs pour objectif de permettre de partager, avec la société civile, au sein du réseau partenarial qui doit être mobilisé, une connaissance des problématiques spécifiques rencontrées par les ménages concernés. Les problématiques liées à l'exil sont en effet mal connues, le droit des étrangers est complexe et les sources de blocage dans l'accès aux droits sont nombreuses. Droits potentiels, procédures à suivre, précautions nécessaires doivent être connus par chaque intervenant auprès des publics concernés.

II. LA POPULATION ACCUEILLIE

Au 31 décembre 2017, 1 ménage soit 1 personne adulte était hébergé.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017, 4 ménages ont intégré l'action, 3 en sont sortis.

4 ménages dont 6 personnes (5 adultes et 1 enfant) ont donc bénéficié d'un **accompagnement au cours de l'année 2017.**

LE MODE D'ORIENTATION

Les orientations ont été proposées dans le cadre des commissions mensuelles « fluidité asile » qui réunissaient en 2017, l'ensemble des gestionnaires de structures dédiées à l'accueil des demandeurs d'asile du département. Elles ont ensuite été soumises à la DIHAL pour validation. Une mise en relation personne accueillie / hôte / référent de l'association avec une rencontre dans les locaux de notre association nous semble toutefois constituer un préalable à l'entrée dans l'action. Sur la base de cette première rencontre, soit immédiatement après – à l'initiative de l'hôte -, soit après un temps de réflexion, une seconde rencontre au logement de l'hôte paraît indispensable avant signature des documents d'engagement.

LA PRÉPARATION DES ACCUEILS

Notons ici que l'objectif que nous nous sommes fixés est d'accueillir 25 réfugiés sur une période de deux ans mais que nous ne sommes pas parvenus à mobiliser suffisamment de particuliers souhaitant accueillir et héberger une personne réfugiée.

Nous avons travaillé avec peu de familles accueillantes. Seuls trois familles ont pu être mobilisées. Les propriétaires ont eu connaissance du dispositif, soit par eux-mêmes, soit à travers une sollicitation de l'APREMIS, soit par l'intermédiaire d'une association partenaire.

Le premier contact avec les familles s'effectue lors d'une visite au domicile des personnes afin de présenter le projet (présentation de la convention d'hébergement, rôle de l'Association, les droits et devoir de chacun...) et d'échanger sur l'accueil et le déroulement envisagé de l'hébergement (la perception de chacun, partage des cultures...). Nous laissons un exemplaire du projet et de la convention tripartite aux familles accueillantes.

Une seconde rencontre est organisée afin de recueillir la décision des familles quant à un accueil éventuel.

Concomitamment nous rencontrons les personnes réfugiées orientées vers ce dispositif. Ces entretiens de pré-accueils ont pour objectif de leur présenter le projet et d'évaluer leur volonté d'y participer. Il s'agit également de repérer d'éventuelles difficultés rendant l'accueil non adapté.

Puis, préalablement à l'accueil, nous organisons une rencontre entre la famille accueillante et les personnes réfugiées susceptibles d'être hébergées. A l'issue de cette rencontre un délai de réflexion est laissé à chacun avant d'envisager la date d'entrée dans le logement. A l'issue de ce délai, si aucune des parties ne s'est désistée, nous programmons l'accueil ainsi que la signature de la convention tripartite.

Nous avons constaté que l'organisation de cette rencontre entre une famille accueillante et un candidat à l'entrée de ce dispositif était un préalable nécessaire à toute signature de contrat.

Par exemple, une famille désireuse de participer au projet a décliné sa proposition après avoir rencontré un réfugié en entretien préalable. Cette rencontre a permis à la famille de mieux appréhender les enjeux et les conséquences pour sa vie de famille. Cela lui a permis de véritablement prendre une décision éclairée sur son choix.

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

En 2017, seuls 4 ménages ont été accompagnés dans le cadre du dispositif « Hébergement Citoyen ». Pour cela 3 familles ont été mobilisées. Ces familles possédaient un logement dans le département de la Somme : Un logement à Argueuses, un à Amiens, et un à Camon.

La composition familiale des 3 ménages – 5 personnes- accompagnés

- 3 hommes isolés
- 1 couple avec 1 enfant. Nous avons proposé l'accueil de cette famille à une famille qui avait d'abord souhaité accueillir une jeune femme.

Âge

- 4 adultes dont aucun n'a moins de 25 ans.
 - 2 ont 25 ans,
 - 2 ont entre 29 et 45 ans.
- 1 enfant de moins de 3 ans

Les personnes accueillies constituent donc un public assez jeune, ayant majoritairement une expérience professionnelle dans les pays d'origine et rencontrent potentiellement moins de difficultés liées à la santé et/ou l'apprentissage de la langue.

Les lieux d'hébergement d'origine des personnes à l'entrée dans l'action

- 1 ménage était pris en charge par le Centre d'Accueil et d'OrientatIon de l'Association ADOMA.
- 1 autre ménage a fait l'objet d'une proposition d'orientation par notre de l'Association, par le dispositif d'Accueil Réfugié.
- 2 autres ménages, composés de majeurs isolés, étaient en rupture d'hébergement solidaire. Ils ont par la suite été accueillis par les particuliers qui nous ont sollicités pour intégrer avec eux le dispositif.

En 2017, nous avons travaillé 4 projets de cohabitation, dont celle présentée ci-dessus qui n'a pas abouti. Dans ce cas, nous n'avons pu proposer un nouveau projet de cohabitation pour la personne réfugiée, qui a dû travailler un autre projet d'hébergement.

Une cohabitation concernait deux majeurs isolés. Ils bénéficiaient d'un studio indépendant du logement de la famille accueillante, mais dans le même lieu, avec tout le confort (cuisine, salle de bain, wc,...). Ils avaient accès sans restriction aux pièces communes du domicile de la famille.

Une autre cohabitation a concerné un couple avec un enfant. La famille a bénéficié d'une pièce privative dans le logement adapté à sa composition familiale, et avait accès sans restriction aux pièces communes du logement.

La dernière cohabitation a concerné un majeur isolé. Celui-ci a bénéficié d'une pièce privative dans le logement avec accès sans restriction aux pièces communes de la maison.

Deux cohabitations ont été menées à leur terme jusqu'à l'accès au logement. Une cohabitation était encore en cours en fin d'année 2017.

Nationalité : Origine géographique des ménages intégrés dans l'action

- 3 ménages accompagnés sur 4 – 3 hommes isolés- sont originaires du Soudan. Ceci est bien sûr à mettre en corrélation avec la situation géopolitique du pays.
- Le couple et leur fils sont tibétains

Le statut administratif des ménages (lors de leur entrée dans l'action)

- 4 ménages ont obtenu un statut de réfugié
- 1 ménage a vu sa demande de réunification familiale aboutir. Sa femme et leur fils l'ont rejoint alors qu'il était en fin de prise en charge dans le cadre de l'Accueil Réfugiés Relocalisés. Sa femme a décidé d'effectuer une demande d'asile que nous l'avons aidé à travailler alors que nous ne pouvions l'intégrer officiellement à l'Accueil Réfugié. L'accueil au sein du dispositif « Hébergement citoyen » a permis la continuité de l'accompagnement et de ce fait une sécurisation dans le parcours de la procédure de demande d'asile (préparation à l'entretien OFPRA...). Notons qu'elle a obtenu le statut de réfugié.

Niveau linguistique :

- 2 personnes avaient un niveau débutant
- 2 un niveau intermédiaire usuel

Nous basons notre évaluation sur la maîtrise de la langue française, sur la compréhension réciproque en situation d'entretien : les personnes sont-elles capables de se faire comprendre et sont-elles capables de nous comprendre ?

Nous évaluons également leurs capacités à lire, à comprendre les documents, courriers qu'ils reçoivent, ainsi que leurs capacités à remplir des formulaires.

Les 4 ménages avaient tous signé leur Contrat Intégration Républicaine avant leur entrée sur l'action. Parmi eux, 4 ménages ont bénéficié d'heures de FLE (Français Langue Etrangère) prescrites dans le cadre du CIR.

Sur ces 4 ménages, lors de leur entrée dans l'action :

- 1 ménage avait terminé le parcours FLE
- 3 ménages étaient en cours de parcours FLE

Ces cours permettent aux personnes d'acquérir les bases nécessaires à la compréhension et à la communication avec leur environnement. L'acquisition de ces compétences en langue Française sont un préalable indispensable à l'intégration d'un autre type de formation - FLE pôle emploi, formation PAL, formation qualifiante- ou pour accéder à l'emploi.

Par ailleurs, maîtriser la langue du pays d'accueil permet aussi et essentiellement à chacun d'être autonome dans toutes les démarches du quotidien.

De même les 4 ménages ont poursuivi en amont du parcours FLE de l'OFII des cours de français organisé par des associations (association Initiales, Cardhan,...).

Situation au regard de l'emploi et des ressources

Les 4 ménages accueillis étaient titulaires du RSA à leur entrée dans l'action.

Cependant 1 ménage, composé d'un couple et d'un enfant, ne percevait qu'un RSA homme seul avec un enfant car la compagne avait le statut de demandeur d'asile.

III. MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Nous proposons un accompagnement social global individualisé. L'accompagnement comprend à ce titre plusieurs axes de travail, dont l'objectif final est de favoriser l'intégration sociale et de permettre aux personnes de (re)conquérir une certaine autonomie par le biais du logement, de l'emploi, de la santé, de la culture et de l'accès à leurs droits (CAF, CPAM, MDPH..).

L'accompagnement est contractualisé : un contrat est signé entre les ménages, et l'éducateur spécialisé et qui peut porter sur les aspects suivants :

- Régularisation de leur situation administrative : démarches OFPRA en vue de l'obtention de documents d'état civil, démarches à la Préfecture en vue du changement d'adresse de rattachement de titre de séjour
- Démarches liées à la santé : ouverture droits CMU, vaccination, bilan de santé, ...
- Démarches d'accès aux ressources : RSA, APL, ...

- Mise en place de démarches d'insertion : inscription Pôle Emploi, Mission Locale, ...
- En lien avec l'OFII, mise en place du parcours d'Intégration : CIR, cours FLE...
- Scolarisation des enfants, soutien à la scolarité, ...
- Accompagnement dans l'hébergement (entretien,)
- Consolidation des liens avec les administrations et les services de proximité.
- Procédure de réunification familiale

La définition des objectifs de l'accompagnement qui est proposé impose de définir avec chacun son projet singulier. Cette première étape, qui consiste à mettre en adéquation la réalité de la société d'accueil et la situation globale des personnes (niveau linguistique, compétences professionnelles et diplômes reconnus ou non en France impliquant ou non des perspectives de disqualification professionnelle, âge, état de santé, situation administrative...) est un exercice souvent difficile, parfois douloureux... C'est cependant ce préalable, indispensable, qui déterminera l'orientation de l'accompagnement.

Pour atteindre les objectifs fixés, nous :

- Menons des entretiens individuels avec les ménages concernés ;
- Mettons en place des actions collectives à thème ;
- Prenons appui sur le réseau partenarial
- Rencontrons régulièrement les familles accueillantes

Nous avons constaté que l'accompagnement proposé dans cette action s'avérait double également, de par l'intérêt réel suscité par les familles pour le projet d'intégration des personnes.

Nous avons proposé différents temps d'échanges aux familles, en accord et en présence des personnes accueillies (entretien téléphonique, visite à domicile...) permettant une circulation fluide des informations. Nous organisons ainsi des visites à domicile mensuelles dans les logements en présence des familles accueillantes et des personnes hébergées afin d'échanger sur la cohabitation et pour faire de la médiation en cas de besoin.

Cette forme de relation partenariale a été un accélérateur d'insertion des personnes et constitue la plus-value de ce dispositif.

Par exemple l'hébergement a permis de mettre un terme au parcours d'errance d'un jeune homme qui avait passé de long mois dans la jungle de Calais. Après l'obtention de sa protection internationale, il était arrivé dans la Somme et avait été accueilli dans plusieurs familles, membre d'un réseau solidaire. Différents échecs de ces accueils l'avaient conduit à des aller-retours vers Calais. L'accueil dans le dispositif a mis fin à cette errance.

Une autre famille accueillante a permis l'accès à l'emploi pour un homme qui souhaitait travailler dans l'agriculture, métier qu'il avait exercé dans son pays. La famille a mobilisé son réseau personnel pour trouver un exploitant agricole qui a accepté de l'embaucher en tant qu'ouvrier agricole.

De même, l'ensemble des familles accueillantes ont participé activement à l'entrée dans le logement des personnes accompagnées (recherche de dons de meuble, aide au déménagement,).

Cette relation tripartite est une richesse pour l'accompagnement à laquelle il convient d'être attentif. Et de la faire vivre pour que cette expérience de partage de vie quotidienne se déroule dans de bonnes conditions.

Le travail en partenariat :

Notons ici que nous nous appuyons sur un vaste réseau partenarial, en particulier au niveau de la recherche d'une solution d'insertion professionnelle.

Ainsi, pour les personnes qui ont un niveau de français leur permettant d'accéder au marché de l'emploi, nous pouvons mobiliser les professionnels de **Face Somme**.

Durant l'année 2017, nous avons rencontré la nouvelle chargée de mission emploi de Face somme afin de refaire un point sur les missions de chacun et de réfléchir au mieux à notre travail en réseau/partenariat. La spécificité du travail de Face Somme dans l'accompagnement du projet professionnel des primo-arrivants peut permettre aux personnes accompagnées par le SHTAI d'instaurer une nouvelle dynamique vis-à-vis de leur recherche d'emploi. En effet, les différentes actions que propose Face somme permettent d'affiner leur projet professionnel, d'être conseillé et soutenu dans les recherches d'emploi, notamment grâce au réseau professionnel propre à Face Somme.

Mais surtout les personnes accompagnées ont la possibilité de pouvoir bénéficier d'un parrain qui les soutiendra dans leurs recherches et qui mettra à leur disposition son propre réseau.

Le travail en partenariat/réseau avec Face Somme est donc complémentaire dans la réalisation du projet d'insertion professionnelle des personnes accompagnées par le SHTAI.

Le partenariat **avec le Pôle emploi**, qui reste le premier interlocuteur des personnes en recherche d'emploi ou de formation qualifiante, est essentiel. Les conseillers apportent soutien et conseils adaptés aux situations des personnes accompagnées. Toutefois, leur intervention reste parfois limitée au vue de la situation des personnes rencontrées.

Le travail en lien avec les acteurs du **secteur de l'Insertion par l'Activité Economique** est également primordial. Les entreprises d'insertion, ou les ateliers et chantiers d'insertion permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit permettre d'accéder à un premier emploi et d'être accompagné dans cette expérience professionnelle. Il est particulièrement adapté aux bénéficiaires d'une protection internationale qui recherchent un premier emploi sur le territoire national. La Conseillère en Insertion Professionnelle oriente les personnes concernées tant vers les ateliers chantier d'insertion gérée par notre association que vers les autres acteurs de l'IAE du département.

IV. LA SORTIE DE L'ACTION

3 ménages, soit 5 personnes (4 adultes, 1 enfant), sont sortis de l'action en 2017.

Durée totale d'accompagnement moyenne : 5.49 mois

Composition des ménages :

En 2017, 3 ménages sont sortis de l'action en accédant au logement autonome.

- Il s'agit d'un couple avec un enfant en bas âge,
- 2 personnes isolées ont signé un bail en colocation, les droits au logement étaient en cours d'ouverture à la sortie de l'action.

L'accès au logement du couple avec enfant est le fruit d'une forte relation partenariale avec un bailleur social de la ville d'Amiens puisqu'il a proposé un logement à ce couple alors que la situation administrative de l'un des adultes était incomplète.

Niveau linguistique :

Le niveau linguistique des ménages n'a pas forcément évolué à la sortie. Néanmoins sur ces trois ménages, :

- 1 personne allait intégrer la formation FLE de l'OFII à la sortie du dispositif.
- 2 allaient intégrer une formation FLE organisée par l'Université de Picardie Jules Verne. Ces deux personnes avaient fait le choix de suivre cette formation tout en travaillant en CDD.

Ressources, Type emploi et/ou formation :

Ressources, Type emploi et/ou formation :

- Les droits de 2 jeunes isolées, hébergées ensemble par une même famille, avaient des droits ouverts sociaux (CAF, Assurance maladie, Pôle Emploi...) à la sortie de l'Action. Ils cumulaient un salaire et la prime d'activité à la sortie de l'action.
 - Un ménage était en situation d'emploi en CDD à temps partiel de 20h/semaines dans une exploitation agricole.
 - Un dernier ménage était un CDDI avec l'Association APREMIS sur l'Atelier Chantier d'Insertion bâtiment second œuvre.
- Le couple percevait le RSA. Cependant les droits étaient incomplets, en raison du statut de demandeur d'asile de l'épouse. Elle s'est vue notifiée le statut de réfugié par l'OFPRA en fin d'accompagnement, à la sortie de l'action l'ouverture des droits était en cours.

Le père avait un projet de travail dans le secteur de la restauration. Il était inscrit au Pôle Emploi, avec lequel il travaillait le projet d'intégration d'une formation FLE financé par le Pôle emploi. Son épouse n'avait pas encore de projet professionnel défini lors de sa sortie de l'action. Ayant acquis récemment le statut de réfugié, son inscription au Pôle Emploi était en cours.

Situation au regard du logement

En 2017, les trois ménages sortis ont accédé au logement autonome.

- Les deux jeunes isolés, qui avaient été accueillis au sein de la même famille, ont souhaité continuer leur parcours ensemble et ont signé un bail en colocation avec la SIP.
- Le couple a signé un bail avec l'OPAC

Notons que pour l'ensemble des ménages, les familles accueillantes se sont fortement mobilisées pour l'ameublement des logements et les déménagements. Nous avons sollicité également des associations caritatives et des prêts CAF pour l'achat d'électroménager, et de literie.

UNE ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AYANT OBTENU UN DROIT AU SÉJOUR

LA STRUCTURE POUR PERSONNES RÉGULARISÉES (S.P.R.)

I. DESCRIPTION RAPIDE DE L'ACTION

La Structure pour Personnes Régularisées (S.P.R.) accueille, héberge et accompagne des personnes isolées ou des familles, sortant de C.A.D.A. et du dispositif départemental d'hébergement d'urgence.

Jusqu'en juillet 2015 la structure, alors **S.P.R.R.**, était mandatée pour accueillir des ménages réfugiés ou régularisés.

Après cette date, les S.P.R.R. sont devenus des S.P.R., structures au sein desquelles ne sont plus admissibles que des personnes ayant obtenu un droit au séjour hors protection internationale.

Au cours de l'année 2017, la structure a vu augmenter sa capacité d'accueil de 20 à 50 personnes accompagnées.

II. LA POPULATION ACCUEILLIE

Au 1^{er} janvier 2017, 7 ménages étaient hébergés dans le cadre de la Structure pour Personnes Régularisées, soit 21 personnes (14 adultes dont 3 enfants majeurs et 7 enfants).

Au 31 décembre 2017, 14 ménages étaient hébergés soit 51 personnes (28 adultes dont 5 enfants majeurs et 23 enfants).

Entre le **1er janvier et le 31 décembre 2017, 8 ménages** ont intégrés l'action, soit 31 personnes (15 adultes dont 2 enfants majeurs et 16 enfants).

15 ménages dont 52 personnes (29 adultes dont 5 enfants majeurs et 23 enfants) ont donc bénéficié d'un **accompagnement au cours de l'année 2017**.

III. LE MODE D'ORIENTATION

Les deux Structures pour Personnes Régularisées sont intégrées au fonctionnement des SIAO. Les orientations sont donc prononcées par la Commission SIAO. Les travailleurs sociaux de notre SPR participent donc de manière régulière aux permanences d'accueil et d'orientation qui sont tenues dans les locaux du SIAO.

Sont orientables vers les SPR les personnes et/ou familles **admises au séjour et à l'emploi**, qui ne peuvent accéder au logement autonome, en raison de leur absence de ressources et du besoin d'accompagnement spécifique repéré.

IV. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

La composition familiale des ménages accompagnés

Composition familiale	Homme isolé	Femme isolée	Couple avec enfant	Couple sans enfant	Parent isolé	Autres*	Total
Adultes (dont 5 enfants majeurs)	2	2	16 3		3 2	1	14
Enfants mineurs			18		5		7
Nombre total de personnes accompagnées	2	2	37		10		52
Nombre total de ménages accompagnés	2	2	8		3		15

*Femme seule rattachée à un ménage couple avec enfants (grand-mère)

On constate que le profil majoritaire des ménages accompagnés est constitué de couple avec enfants. Cela peut s'expliquer par le fait que ces ménages aient été admis au séjour de séjour vie privée et familiale au titre de la circulaire Valls (5 ans de présence en France et 3 ans de scolarité pour les enfants).

Âge

Tranches d'âges	Nombre de ménages
0 – 17 ans	22
18 – 24 ans	6
25 – 39 ans	9
40 – 59 ans	11
60 et plus	4
Total :	52

Parmi les ménages accompagnés, 2 tranches d'âge se dégagent : les 0-17 ans qui s'explique par la présence de famille avec enfants et les 40-59 ans. Pour ces derniers, l'accompagnement dans l'insertion professionnelle est plus difficile. En effet, on constate que l'apprentissage du français prend plus de temps, et que pour ces personnes leur âge est un frein à l'accès à l'emploi.

Les lieux d'hébergement à l'entrée dans l'action

Situation au moment de l'entrée dans l'action	Nombre de ménages
Structure d'hébergement spécialisé (CAO, HUDA, ATSA, CADA, ...)	11
Structure d'hébergement généraliste (CHRS, Stab, ...)	1
Logement adapté (RS, FJT, ...)	1
Logement autonome	
Hébergement solidaire	
SDF	
Autres (hébergement d'urgence)	2

La majorité des personnes accueillies étaient hébergées dans des structures spécialisées de l'asile. En effet, ces personnes ont pour la plupart fait une demande d'asile avant de déposer une demande de régularisation auprès de la préfecture.

Nationalité : Origine géographique des ménages intégrés dans l'action

	Pays de provenance	Nombre de ménage	Nombre d'adultes	TOTAL
ASIE	ARMENIE	4	8	5 ménages, soit 11 adultes
	GEORGIE	1	3	
AFRIQUE	CENTRAFRIQUE	1	1	4 ménages, soit 4 adultes
	RC Brazzaville	2	1	
	ANGOLA	1	1	
EUROPE	KOSOVO	3	6	6 ménages, soit 13 adultes
	RUSSIE	2	5	
	ALBANIE	1	2	

On constate que la majorité des ménages accompagnés sont originaires d'un pays non francophone. Cela implique pour ces personnes l'apprentissage de la langue française en parallèle du travail d'insertion professionnelle.

Le statut administratif des ménages (lors de leur entrée dans l'action)

- 14 ménages ont obtenu un droit au séjour au titre de la VPF

Niveau linguistique : voir définitions en annexe

Niveau linguistique	Nombre de ménages	Nombre de personnes
Utilisateur débutant	7	10
Intermédiaire usuel	4	11
Expérimenté	4	4
Total :	15	

Lors de leur entrée dans l'action, la majorité des ménages accueillis avait un niveau de français débutant. Ce niveau linguistique est un obstacle à la compréhension du système français et à leur insertion professionnelle. Toutefois, ce niveau a pu évoluer pour certaines personnes vers l'intermédiaire/usuel.

Situation au regard de l'emploi et des ressources

A leur entrée dans l'action, aucun des 15 ménages accueillis durant l'année 2017 ne bénéficiait de ressources.

Leur situation a cependant évolué au cours de l'année 2017 :

Nature des revenus	Nombre ménages
RSA	2
AAH	
Pension d'invalidité	
Retraite	
Allocation chômage	
Salaire CDI	
Salaire CDD	1
Salaire CDDI	4
Garantie Jeune	
Aide mensuelle	15
Sans ressources	
Total :	15

10 ménages ont cumulé de l'allocation mensuelle, des prestations familiales et/ou un salaire.

Au 31 décembre 2017, 5 ménages ont des ressources liées à des salaires en CDD ou en CDDI. Pour les CDDI, il s'agit d'emplois à temps partiels ne pouvant être renouvelés que pour une durée maximale de 2 ans.

Pour la personne en CDD, il s'agit également d'un contrat à temps partiel pour des missions ponctuelles de remplacement. Ces contrats sont donc précaires et n'assurent pas de ressources suffisantes pour accéder à un logement.

V. MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement dans l'insertion professionnelle

La sortie de la structure est conditionnée par l'accès à des ressources propres, qu'elles soient liées à l'obtention de prestations et/ou à un salaire. L'accompagnement est donc axé sur l'élaboration du projet professionnel, que ce soit pour pouvoir exercer le même métier que dans le pays d'origine ou pour envisager et mettre en place une reconversion professionnelle. Il est donc important de vérifier avec les personnes et les partenaires œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle, la possibilité d'exercer leur métier (demande d'attestation de comparabilité des diplômes, formation complémentaire...).

En 2017, pour 13 ménages il n'était pas possible d'exercer le métier pour lequel ils ont de l'expérience. Il faut alors travailler sur l'accès à une formation soit dans le même domaine soit tout simplement dans le secteur dans lequel ils souhaitent travailler. Notons tout de même que les personnes ne pouvant ou

ne souhaitant pas exercer le métier pour lequel ils ont de l'expérience expriment souvent le besoin de travailler rapidement. On observe alors un choix opéré par les femmes vers les métiers de l'aide à la personne ou du ménage ; et pour les hommes des métiers manuels comme agent d'entretien des espaces verts ou préparateurs de commande.

Toutes ces démarches d'élaboration et de mise en œuvre du projet professionnel prennent du temps que ce soit pour les sessions de formation mais également pour que les personnes se projettent dans un métier.

VI. LA SORTIE DE L'ACTION

Notons ici que 2017 a été marquée par l'extension de places au sein de la structure, passée de 20 à 50 places. Cet élément explique le faible nombre de ménages sortis en 2016. En effet, 30 personnes ont été accueillies au courant de l'année 2017. Ces ménages sont donc accompagnés depuis quelques mois et ont encore besoin de temps pour voir aboutir leurs projets

1 ménage soit un homme isolé de 73 ans est sorti de l'action.

Il a été accompagné pendant 3 ans, soit 1102 jours. Monsieur parle couramment le français, venant d'un pays francophone. Monsieur a perçu l'allocation mensuelle et du RSA en fin d'accompagnement. Monsieur est dans l'attente d'une réponse de la CARSAT pour percevoir une pension de retraite. Monsieur s'est vu attribuer un logement par l'OPAC.

Les situations de blocages

Le faible nombre de ménages sortis sur l'année 2017 s'explique par certaines situations de blocages. Elles sont notamment liées à la longueur des démarches pour l'ouverture de droits (RSA, AAH), ou encore de reconnaissance de diplôme étranger.

Pour exemple, un ménage (homme seul) avec des droits AAH, que nous avons accompagné dans l'obtention de son acte de naissance auprès de l'ambassade de son pays afin de pouvoir ouvrir ses droits auprès de la CAF.

Nous accompagnons également le projet de reprise d'étude d'une femme, infirmière dans son pays d'origine et dont le diplôme n'est pas reconnu en France, vers une formation d'aide-soignante. Ce projet implique l'obtention d'une attestation de comparabilité de son niveau d'étude dans son pays afin de pouvoir accéder à la formation. Ces démarches sont longues et coûteuses et expliquent également l'importance du facteur temps, dans la réussite du projet.

Durant 2017, seules 2 personnes ont pu bénéficier d'une Formation en Langues Etrangères. 5 personnes ont pu accéder à une formation qualifiante. Ces chiffres montrent la difficulté d'accès à des formations et expliquent ainsi le peu de perspective d'insertion dans le monde du travail.

Les perspectives

Les perspectives de sorties sur l'année 2017 sont plus nombreuses.

Des ménages en cours d'ouverture de droits vont pouvoir prochainement accéder au logement autonome.

Nous avons également un ménage (Couple avec 3 enfants) qui accède au logement grâce à l'obtention d'un emploi en CDI.

**UNE ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES EN « SITUATION ADMINISTRATIVE
IMCOMPLÈTE »**

LA STRUCTURE POUR PERSONNES DÉBOUTÉES

I. DESCRIPTION RAPIDE DE L'ACTION

La structure pour personnes déboutées (SPD) s'adresse aux personnes déboutées de leur demande d'asile, sortants du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile. Notre association a été mandatée pour mettre en place une structure d'une capacité d'accueil de vingt personnes, qui tendrait à apporter une réponse, tant au besoin de fluidification du dispositif départemental d'accueil des demandeurs d'asile qu'aux besoins des personnes se trouvant en « présence induite » dans les C.A.D.A. du département.

Les ménages concernés n'ont pas souhaité bénéficier de l'aide au retour volontaire (A.R.V.) et n'ont trouvé aucune solution d'"hébergement solidaire". Ils se retrouvent démunis face à la complexité de leur situation. Leur projet est, dans l'immense majorité des situations d'accéder à un droit au séjour et à l'emploi sur le territoire français.

Notre action vise à apporter aux ménages une réponse sous la forme d'un hébergement et d'un accompagnement dans l'élaboration de leur projet de vie.

Nous avons donc mobilisé cinq logements, meublés et équipés par nos soins. Les logements mobilisés le sont dans le parc social amiénois.

Concernant l'accompagnement social global proposé, un travailleur social à mi-temps a coordonné et conseillé les personnes dans leurs démarches administratives, de soins, d'accès à une activité professionnelle et de soutien à la fonction parentale (scolarité des enfants, suivis PMI...).

II. LA POPULATION ACCUEILLIE

Au 1^{er} janvier 2017, 5 ménages, soit 20 personnes (7 adultes et 13 enfants) étaient hébergés par la Structure pour Déboutés

Au 31 décembre 2017, 5 ménages, soit 21 personnes (9 adultes dont 1 enfant majeur et 12 enfants) étaient hébergées.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, 1 ménage soit 6 personnes (3 adulte dont 1 enfant majeur et 3 enfants) a intégré l'action.

6 ménages soit 26 personnes (10 adultes dont 1 enfant majeur et 16 enfants) ont donc été hébergés au cours de l'année 2017.

LE MODE D'ORIENTATION

Les orientations vers la Structure pour Personnes Déboutées (SPD) ont été prononcées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale lors des réunions mensuelles ayant trait à la sortie des C.A.D.A. du département. Durant ces réunions, les situations individuelles des ménages devant quitter les CADA sont examinées.

Rappelons ici que Le S.I.A.O, sur son volet insertion, n'a plus, depuis avril 2016, vocation à traiter les demandes d'hébergement du public débouté de la demande d'asile, qui relève des compétences de son volet urgence.

Lors de l'admission, un contrat d'hébergement provisoire est signé entre les personnes hébergées et l'Association APREMIS.

Au cours du mois suivant l'accueil, un contrat d'accompagnement socio-éducatif est conclu entre les personnes accompagnées et l'Association APREMIS.

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

La composition familiale des ménages accompagnés

Composition familiale	Homme isolé	Femme seule	Couple avec enfant	Adulte avec enfants	Accompagnement 2017
Adultes (dont 1 enfant majeur)		1	7	2	10
Enfants mineurs			10	6	16
Nombre total de personnes accompagnées		1	17	8	26
Nombre total de ménages accompagnés		1	3	2	6

Nous avons hébergé majoritairement des familles (couples ou parents isolés) avec enfants-**5 ménages sur 6**. Ceci répond aux critères de vulnérabilité aujourd'hui définis par l'Etat.

Seule 1 femme seule est ici mentionnée, il convient cependant de souligner que son mari et leurs deux enfants sont hébergés et accompagnés par notre Structure pour Personnes Régularisées.... au sein d'un même logement....

Âge

Tranches d'âges	Nombre de ménages
0 – 17 ans	16
18 – 24 ans	1
25 – 39 ans	1
40 – 59 ans	8
60 et plus	
Total :	26

Les lieux d'hébergement à l'entrée dans l'action

5 des 6 ménages hébergés au sein de la SPD étaient pris en charge avant leur accueil au sein du Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (C.A.D.A.) de l'association APRÉMIS.

Le dernier ménage, 1 femme et ses 4 enfants, était accueilli par un des C.A.D.A. géré par l'association COALLIA... tout comme l'avait été son mari, arrivé avant eux sur le territoire.

Nationalité : Origine géographique des ménages intégrés dans l'action

	Pays de provenance	Nombre de ménage	Nombre d'adultes	TOTAL
ASIE	ARMENIE	1	1	1 ménage, soit 1 adulte
AFRIQUE	NIGERIA	1	3	2 ménages, soit 4 adultes
	ANGOLA	1	1	
EUROPE	ALBANIE	1	2	3 ménages soit 5 adultes
	KOSOVO	2	3	

Le statut administratif des ménages (lors de leur entrée dans l'action)

Les 6 ménages hébergés étaient en situation administrative incomplète lors de leur accueil , aucun n'avait entamé de démarche de demande d'admission au séjour.

Niveau linguistique : voir définitions en annexe

Niveau linguistique	Nombre d'adultes
Utilisateur débutant	4
Intermédiaire usuel	3
Expérimenté	3
Total :	10

III. MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Les différents axes de travail

L'offre d'hébergement développé a tenté de contribuer à stabiliser en un lieu physique les personnes et à enrayer ainsi le cycle de la précarisation.

L'accompagnement social global mis en place a tenté de favoriser la restauration des personnes, de maintenir leurs capacités sociales (en limitant ainsi les risques de basculement dans des processus de marginalisation), et de permettre le dénouement des situations administratives.

Il peut se définir par ces trois axes principaux d'intervention :

Autorisation de séjour

L'accompagnement s'est construit autour de la clarification de la situation administrative des personnes en lien avec le droit au séjour auquel elles pourraient éventuellement prétendre.

Pour les personnes remplissant les conditions pour déposer une demande d'admission au séjour auprès de la préfecture, l'accompagnement s'est effectué autour de la constitution du dossier : aide à la rédaction de la lettre de motivation de la demande, recueil des arguments et des éléments prouvant l'intégration et l'insertion du ménage en France, traduction des documents d'état civil, recherche des documents nécessaires à l'étude du dossier...

Au 31 décembre 2017, la situation des ménages avait évolué, sans que puisse cependant être envisagé une sortie de l'établissement dans des conditions satisfaisantes :

- Pour un ménage - 1 couple et ses 4 enfants-, nous avons soutenu le conjoint au dépôt d'une demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre du travail. Cette demande a été rejetée par la préfecture. Après avoir fait appel de cette décision auprès du Tribunal Administratif, ce dernier a donné raison à Monsieur et a demandé à la préfecture d'annuler l'Obligation de quitter le territoire Français et de réétudier la demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre du travail. Après réexamen de la demande par la préfecture, celle-ci a de nouveau refusé la délivrance d'un titre de séjour. Monsieur a ressaisi le Tribunal Administratif qui à ce jour n'a pas encore statué. Pour Madame, nous avons constitué un dossier de demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre de la circulaire VALLS. Celle-ci pourra le déposer en Mars 2018.
- Pour 1 ménage- Femme Seule - une demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre de « liens familiaux proches en France » a été déposée courant 2017. A ce jour la préfecture n'a pas statué sur cette demande.
 - Pour 2 autres ménages, nous avons travaillé à la constitution d'un dossier d'admission exceptionnelle au séjour.
 - 2 ménages pourront déposer une demande auprès de la préfecture courant 2018 au titre de la Circulaire Valls.
- Pour 1 ménage, 3 démarches administratives différentes ont été réalisées
 - Concernant l'enfant majeur, nous avons travaillé au dépôt d'une demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre étudiant. Cependant, celle-ci n'a pas encore pu déposer sa demande car les démarches pour obtenir un passeport sont très longues.
 - Concernant, Monsieur nous avons travaillé autour d'une demande de réexamen de sa demande d'asile. A ce jour, l'OFPRA puis la CNDA ont rejeté sa demande.
 - Concernant Madame, nous avons travaillé la constitution d'un dossier d'admission exceptionnelle au séjour. Elle pourra déposer une demande auprès de la préfecture courant 2018.

Gestion du quotidien

L'accompagnement mené autour de cet item a pris la forme de conseil et d'information. Lorsque des difficultés ayant trait à la gestion de la vie quotidienne ont été repérées ou exprimées, des accompagnements ont pu se mettre en place.

Sur la question de la gestion budgétaire, les personnes bénéficiant de peu de ressources, un large travail de réseau et de partenariat a pu se mettre en place avec les associations caritatives, tels que les restaurants du cœur, la croix rouge et le secours populaire. Des aides financières ponctuelles ont été sollicitées auprès des CCAS et du secours catholique.

D'autre part, un travail a été mené afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant et à la demande des parents nous avons inscrit les enfants à des activités périscolaires. Un travail en réseau s'est notamment créé avec l'association APAP qui mène une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes, par des moyens spécifiques supposant notamment leur libre adhésion. Le local du club est un lieu d'accueil, un repère, l'origine de certaines réponses,

généralement le siège de l'équipe. Il donne accès à d'autres formes de reconnaissance et d'écoute et permet l'élaboration de projets individuels ou collectifs.

Travailler sur le lien social

Un travail sur la question de la socialisation a été mené auprès des ménages. La socialisation, peut être définie comme un processus permettant à la personne d'établir des liens sereins avec son environnement. Cette socialisation favorise l'affirmation de son identité dans un environnement donné et permet à la personne de trouver sa place dans un ensemble tout en étant reconnu dans ses richesses et ses limites. Ce processus permet de lutter contre la vulnérabilité. Les « petits » liens avec son environnement (école, association, activités bénévolat, accès à la culture) sont des supports relationnels qui viennent interrompre les risques de vulnérabilité. L'accès à des activités sociales qui favorisent la reconnaissance de rôles sociaux (parents, travailleurs, humains...).

1^{er} cas : Pour quatre messieurs s'est effectué par une activité de bénévolat. Le bénévolat favorise un enrichissement réciproque, et la création de lien social, moyen qui permet de lutter contre les risques de marginalisation. Par ailleurs, le bénévolat est une activité comptabilisée comme expérience professionnelle à l'occasion d'une recherche d'emploi.

Notre accompagnement s'est appuyé sur notre conviction que le bénévolat constitue un facteur positif dans le parcours d'intégration. Nous avons constaté quatre impacts, variable d'une personne à l'autre :

- L'amélioration de l'image de soi (« enfin on fait quelque chose et on est capable de faire quelque chose ! »), avec le sentiment d'utilité, la diminution de la solitude, la diminution des tensions familiales..., donc un facteur de restauration identitaire.
- Le développement des compétences.
- La création d'un réseau relationnel et/ou de soutien
- La création de lien social

2^e cas : Pour quatre dames, ce travail autour de la socialisation a pu se faire grâce aux échanges avec l'école, les cours de Français suivis avec la Croix-Rouge et le collège ou l'ALCO et les ateliers de couture.

IV. LA SORTIE DE L'ACTION

Seul 1 ménage soit 5 personnes (1 adulte, 4 enfants) est sorti du dispositif. Il s'agit d'une mère, que nous nommerons Madame D, accompagnée de ses 4 enfants âgés.

Situation à la sortie

La sortie de ce Madame D a été rendue possible par son admission exceptionnelle au séjour après **un accompagnement de 16.95 mois**

Elle est, lorsqu'elle a obtenu une autorisation de travail, entrée en formation qualifiante. En effet, celle-ci a pu bénéficier d'un Programme d'Action Locale (PAL). Elle percevait donc une rémunération, liée à la formation PAL entreprise.

Ses ressources étaient cependant insuffisantes et trop précaires pour que puisse être envisagé un accès au logement autonome. Par ailleurs, malgré son admission au séjour, il n'a pas été possible d'ouvrir ses droits aux allocations familiales dans la mesure où 3 de ses enfants, entrées de façon irrégulière sur le territoire, n'y sont pas entrées avec elle.

Orientée par la commission SIAO sur la liste commune des SPR des associations COALLIA et APRÉMIS, elle a intégré notre structure pour Personnes Régularisées, en mai 2017.

Les familles accueillies ne peuvent envisager leur accès à l'autonomie si elles ne sont admises au séjour.

L'ANNÉE 2017 EN CHIFFRES

55 ménages ont été hébergés **et accompagnés** par le S.H.T.A.I. en 2017 : 6 par la SPD, 15 par la SPR, 30 par l'Accueil réfugiés, dont 4 hébergement citoyen, et 4 par l'IML.

105 ménages ont été **accompagnés sans hébergement** : **83 par l'ATI**, **22 par l'AEL**

L'A.T.I. :

83 ménages - 155 personnes (107 adultes et 48 enfants) - ont bénéficié d'un accompagnement ATI – dont 49 ménages primo arrivants lors de leur entrée dans l'action
42 ménages sont entrés dans l'action au cours de l'année. Parmi eux 30 ménages avaient obtenu un droit au séjour.

52 ménages sont sortis de l'action en 2017 (94 personnes)

Parmi eux 29 ménages primo-arrivants dont 1 ressortissant UE et 17 ménages bénéficiaires d'une protection internationale et 8 ménages admis ou réadmis au séjour durant leur accompagnement)

- **12 ont 9 ménages primo-arrivants, ont accédé à un logement autonome** : 11 dans le parc public et 1 dans le parc privé
- 3 ménages ont été accueillis dans le dispositif d'hébergement départemental
- 14 ont trouvé une solution d'hébergement "solidaire"
- 2 ont intégré le dispositif d'hébergement d'insertion (SPR et CHRS Le Toit)
- 1 a intégré le dispositif d'hébergement d'urgence (SPD)
- 4 n'ont pas de domicile fixe et font appel au 115
- 2 ménages ont intégré le projet Hope
- 3 ménages ont intégré le dispositif AEL
- 6 ménages n'adhèrent pas à l'accompagnement avec qui nous avons décidé de ne pas poursuivre notre accompagnement
- 3 ménages se sont maintenus dans leur logement et sont autonomes
- 1 ménage n'a pas de perspective
- 1 a quitté le département

La durée moyenne de prise en charge a été de 488 jours, soit 16 mois pour les ménages non admis au séjour lors de leur entrée dans l'action et de 244 jours soit 8 mois pour les ménages primo-arrivants.

Au 31 décembre 2017, 60 ménages étaient en attente d'intégration de l'action

L'A.E.L.

22 ménages ont été accompagnés dans l'action, ils représentent **81 personnes** dont **39 adultes** en âge d'occuper un emploi ou une formation professionnelle

10 ménages ont été relogés dans un logement pérenne dans le parc social en 2017 (8 en 2016

La durée moyenne de prise en charge, des 10 ménages sorties de l'action a été de 1 an et 4 mois

11 personnes ont accédé à une formation :

8 formations linguistiques : 3 formation pôle emploi, 4 FLE universitaire (préparation à l'entrée ou au retour dans un parcours universitaire), 1 FLE Région (chèque pass formation »

1 « objectifs compétences clés »

1 formation pré qualifiante (PAL)

1 reprise d'études universitaires en tant qu'auditeur libre

5 personnes ont accédé à l'emploi :

3 CDDI dans le cadre des chantiers d'insertion gérés par notre association

1 CDDI signé avec une entreprise d'insertion locale

1 personne a créé son activité professionnelle sous le statut d'auto entrepreneur

L'accueil des réfugiés relocalisés :

26 ménages représentant 50 personnes (32 adultes et 18 enfants) ont été hébergés

15 ménages, représentant 36 personnes (20 adultes et 16 enfants), ont été accueillis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017

La durée moyenne du séjour a été de 329 jours soit 10.78 mois, elle était de 183 jours en 2016

13 ménages, représentant 26 personnes, sont sortis du dispositif

- 8 ménages ont accédé au logement individuel à Amiens dans le parc public, avec l'OPAC, dont 1 glissement de bail
- 2 ménages ont souhaité quitté le département : 1 a accédé au logement, dans le parc privé dans le Nord, l'autre a été accueilli dans une résidence sociale dans l'Eure
- 2 ménages ont intégré une structure d'hébergement : 2 isolés de moins de 25 ans ont été accueillis par Amiens Logement Jeunes
- 1 a intégré notre dispositif hébergement citoyen, à la suite d'une réunification familiale

L'hébergement citoyen :

4 ménages représentant 6 personnes dont 5 adultes ont été hébergés dans ce dispositif
3 d'entre eux ont été accueillis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017

La durée moyenne d'accompagnement a été de 168 jours soit 5.49 mois.

3 ménages, représentant 5 personnes – 2 isolés et 1 couple avec 1 enfant- sont sortis du dispositif

Tous ont accédé à un logement autonome dans le parc de l'OPH d'Amiens.

- Les deux jeunes ont obtenu, à leur demande, un logement en cohabitation
- Le couple a obtenu un logement de type 3

La Structure pour Personnes Régularisées (S.P.R.) :

15 ménages soit 52 personnes (29 adultes dont 5 enfants majeurs et 23 enfants) ont donc bénéficié d'un **accompagnement au cours de l'année 2017.**

8 ménages -31 personnes, 15 adultes (dont 2 enfants majeurs) et 16 enfants- **y ont été accueillis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre**

1 seul ménage a pu quitter la structure : 1 homme isolé de plus de 60 ans, qui a accédé au logement autonome après un accompagnement de 3 ans (1102 jours)

Au 31 décembre 2017, 14 ménages étaient hébergés soit 51 personnes (28 adultes dont 5 enfants majeurs et 23 enfants).

La Structure pour Personnes Déboutées (S.P.D.) :

Nous avons hébergé 6 ménages représentant 26 personnes (10 adultes dont 1 enfant majeur et 16 enfants).

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017, 1 ménage soit 6 personnes (3 adulte dont 1 enfant majeur et 3 enfants) a intégré l'action.

Seul 1 ménage soit 5 personnes (1 adulte, 4 enfants) **est sorti du dispositif.** Il s'agit d'une mère, accompagnée de ses 4 enfants âgés.

Sa sortie a été rendue possible par son admission exceptionnelle au séjour après **un accompagnement de 16.95 mois.** Elle a été accueillie dans notre S.P.R.

13700 journées ont été réalisées en 2017. Notre taux d'occupation annuel est de 105 %